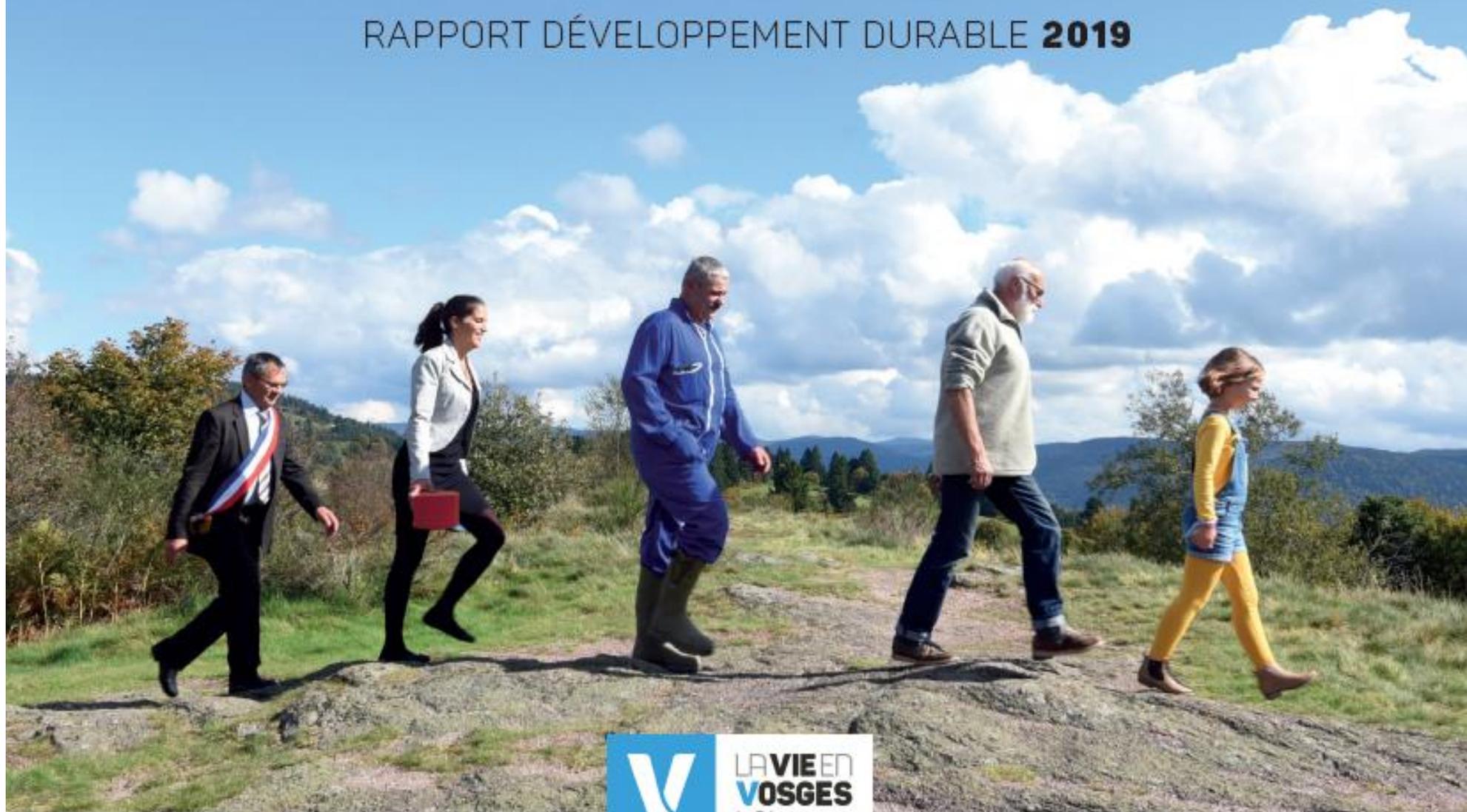


VOSGES.FR

PLAN VASTE

VOSGES AMBITIONS SPÉCIAL TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



Sommaire

Introduction.....	3
Le plan Vosges Ambitions Spécial Transition Ecologique	3
Méthode pour la construction du rapport Développement Durable	5
Alimentation et circuits-courts.....	6
Economie circulaire, prévention et gestion des déchets	13
Production d'énergies.....	19
Logement et bâtiment.....	23
Mobilités	29
Ressources naturelles, paysage et urbanisme	35
Compétences, savoirs et savoir faire.....	50
Financements innovants.....	58
Fonctionnement interne	61

Introduction

La loi Grenelle du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, précisée par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un « rapport développement durable ».

Ses objectifs :

- Donner aux élus un maximum d'éléments pour intégrer une vision « développement durable » préalablement au vote du budget ;
- Informer les citoyens sur les actions et les politiques mises en œuvre dans ce sens par la collectivité.

Face à l'urgence climatique, à l'érosion de la biodiversité et pour provoquer un changement profond des comportements collectifs et individuels, le Conseil départemental a mis en place en 2017 un plan **Vosges Ambitions Spécial Transition Ecologique (VASTE)**.

Le plan Vosges Ambitions Spécial Transition Ecologique

LE PLAN **VASTE** C'EST

- Une construction partenariale
- 8 ateliers participatifs
- 222 participants
- 400 idées d'actions

DES **ACTIONS** PRIORISÉES

- par le Comité de pilotage composé d'élus du Conseil départemental
- selon divers critères (note d'impact, réglementation etc.)

UN **PLAN** COMPOSÉ DE

- 9 thèmes
- 21 axes stratégiques
- 41 objectifs
- 67 actions

9 THÈMES

-  Alimentation et circuits courts
-  Économie circulaire, gestion et prévention des déchets
-  Ressources naturelles, paysage et urbanisme
-  Mobilités
-  Logement et bâtiment
-  Production d'énergies
-  Compétences, savoirs et savoir faire
-  Financements innovants
-  Exemplarité du fonctionnement interne du Conseil départemental

DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

-  Créer des emplois non délocalisables et solidaires ;
-  Valoriser l'image des Vosges ;
-  Accompagner les démarches citoyennes du territoire ;
-  Porter les Vosges dans la transition écologique.

DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Créer une dynamique générale sur le territoire ;
- Faciliter l'action des acteurs locaux ;
- Montrer l'exemple globalement dans le fonctionnement et les politiques du Conseil départemental et adapter les aides.

DURÉE DU PLAN : 2017 - 2021

Plan pour l'ensemble des Vosges, avec des actions menées par le Conseil départemental et par les autres acteurs.

Méthode pour la construction du rapport Développement Durable

Le plan VASTE est l'ossature de la stratégie du Conseil départemental en matière de développement durable. Le bilan annuel qui en est dressé tient lieu de rapport « développement durable ». Le bilan est établi à partir des indicateurs prévus pour chacune des actions du plan VASTE, renseignés par les pilotes des actions.

La collecte des indicateurs pour le rapport de développement durable de l'année N est réalisée en janvier N+1 conjointement avec la collecte des éléments pour l'évaluation des politiques du Conseil départemental (notes de conjoncture) afin de réduire le nombre de sollicitations faites aux directions. Les informations sont compilées, complétées et analysées par la Direction de la Prospective, des Contractualisations et du développement Durable.

Le présent rapport est scindé selon les neuf thèmes du plan VASTE.

Pour chaque thème, les éléments suivants sont présentés :

- Un tableau de synthèse présentant les objectifs stratégiques, les actions avec leur niveau de priorité, les principales informations de l'année et un **curseur** qui montre l'avancement de chaque action par rapport aux objectifs (annuel ou sur la durée du plan) préalablement renseignés dans chaque fiche action du plan VASTE.



En sachant que :

- Une action qui n'a pas démarré est « neutralisée » et la règle apparaît alors en « gris » :
- Les actions pilotées par des partenaires extérieurs seront évaluées ultérieurement (toutefois les informations connues à ce jour sont indiquées).
- Des **préconisations** pour 2020.
- Ensuite, pour une lecture plus complète, le **contexte** actuel, la **réglementation** et les **avancées** en 2019 sont détaillés.





Alimentation et circuits-courts

Thème piloté par : le Département (DAT - Service Agriculture et Forêt ; DE – Service Gestion Territoriale des Collèges Ouest – Epinal – Golbey ; DPCDD – Service Contractualisations et Développement Durable), la Chambre d’agriculture et la Région Grand Est

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Travailler sur la restauration collective en partant des collèges						
Introduire des produits locaux dans la restauration collective	1	Action n°1 : Introduire des produits locaux dans la restauration collective grâce à la plateforme Agrilocal	- Inscription de tous les collèges - Ouvrir la plateforme à d'autres acheteurs - Montée en puissance des commandes	annuel		- Tous les collèges inscrits - 70 acheteurs (lycées, EHPAD, privés etc.) - 120 976 € en 2018, 158 630 € en 2019, (soit +30%)
	1	Action n°2 : Accompagner les acteurs pour faciliter l'introduction de produits locaux dans les restaurants scolaires des collèges	---	Fin du plan		- Volume de denrées alimentaires achetées en 2019 x3 par rapport à 2017 - Repas à thèmes
Lutter contre le gaspillage alimentaire	1	Action n°3 : Mettre en place la lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les collèges des Vosges	Recrutement d'un chargé de mission au SAF Septembre : expérimentation avec 4 à 6 collèges	annuel		- Recrutement d'une chargée de mission en août 2019 et expérimentation avec 5 établissements scolaires (4 collèges et 1 école privée)

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Accompagner l'offre et les maillons manquants						
Favoriser le développement de points de vente de produits locaux	2	Action n°4 : Développer les points de vente de produits locaux afin que chacun puisse y avoir accès, notamment dans les secteurs déficitaires	---	---	Action non encore évaluée	
Favoriser l'offre en produits locaux	1	Action n°5 : Soutenir les projets intermédiaires entre l'offre et la demande en produits locaux pour alimenter la restauration collective	- Suivre les démarches en cours et être source de propositions	annuel		5 projets ont été suivis en 2019. La légumerie, conserverie, champignonnière de Xertigny est opérationnelle.
	1	Action n°6 : Accompagner et aider les agriculteurs à s'installer et à se structurer pour faire de la vente directe et/ou de l'agriculture bio	---	---	Action non encore évaluée	
	2	Action n°24 : Favoriser la consommation de produits locaux par les particuliers grâce au site : monpanierlocal.vosges.fr	---	---		La plateforme est opérationnelle depuis le 5 juillet 2018 (195 producteurs inscrits en 2019)

PRECONISATIONS POUR 2020

- Conforter et amplifier la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges ;

- Monter en puissance les commandes sur la plateforme Agrilocal (grâce notamment à la mise en place de la lutte contre le gaspillage alimentaire) ;
- Lancer le dispositif « plaisir à la cantine » ou tout autre dispositif pour inciter à utiliser des produits locaux dans la restauration des collèges ;
- Poursuivre le suivi de la légumerie portée par l'association Pôle EcoTer Vosges Alimentation ; voir la possibilité d'essaimer ;
- Diversifier l'agriculture traditionnelle vers de l'agriculture de plein champ ;
- Aider à la structuration du foncier pour permettre l'installation de maraîchers.

DONNEES CONTEXTUELLES

Production :

L'agriculture biologique est en fort développement dans le département. 10% des terres et près de 10% des exploitations agricoles vosgiennes sont en agriculture biologique (taux le plus important des départements du Grand Est en surface).

La demande des consommateurs en produits biologiques et/ou en circuits courts augmente. Le département est déjà bien pourvu en production laitière et de viande, en revanche, il existe un manque de maraîchage. Cela engendre une concurrence entre la vente directe aux particuliers et la restauration collective qui a des obligations d'intégration de produits biologiques et/ou en circuits-courts.

Pour la restauration collective, une des pistes est de travailler sur le gaspillage alimentaire. Avec les économies réalisées grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire, il est ainsi possible d'acheter des produits locaux et/ou biologiques à plus forte valeur marchande. C'est la raison pour laquelle le Département s'est engagé dans des actions concrètes de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec notamment le recrutement d'une chargée de mission au sein du Service Agriculture et Forêt.

Transformation :

Le développement de légumeries dans le département facilitera l'introduction de produits locaux et/ou biologiques dans la restauration collective car les légumes seront « prêts à l'emploi ».

Lieu de vente, mise en relation acheteur/fournisseur :

En octobre 2016, le Département a décidé d'adhérer à la plateforme Agrilocal dans le but de soutenir l'activité agricole vosgienne et de promouvoir les produits de proximité dans les établissements intéressés. La plateforme permet de mettre directement en lien les acheteurs (chefs de cuisine) et les producteurs.

En parallèle, en 2018, l'application "monpanierlocal.vosges.fr" a été lancée afin de faire connaître les producteurs vosgiens au grand public (habitants et touristes).

195 producteurs sont inscrits sur cette plateforme de géolocalisation des produits vosgiens en vente directe avec plus de 25 000 vues et 50 connexions enregistrées par jour.



Le Département a intégré l'ensemble de ces thématiques dans la convention annuelle signée avec la chambre d'agriculture afin de mobiliser ses moyens.

En 2019, le Département a lancé la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective scolaire et notamment dans ses collèges. En septembre, ce sont 4 collèges et 1 école privée qui ont débuté leur accompagnement, pour une durée de 3 ans.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

Objectif 8 : Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité

- ✓ Tripler la surface en agriculture biologique et signes de qualité d'ici 2030
- ✓ Atteindre 50 % de produits locaux dans nos cantines d'ici 2030
- ✓ Maintenir et valoriser les prairies

(Ces actions sont en lien avec le Schéma Régional de la biomasse)

- Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation, saine, durable et accessible à tous adoptée le 2 octobre 2018. Elle prévoit que les menus comportent au 1er janvier 2022, 50% de produits durables et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.
- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 : les collectivités territoriales doivent mettre en place la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion avant le 1er septembre 2016.

AVANCEES EN 2019

Introduire des produits locaux dans la restauration collective grâce à la plateforme Agrilocal (action n°1)

Après une phase d'expérimentation début 2017, la plateforme est devenue opérationnelle à la rentrée scolaire 2017.

2018 marque l'ouverture de la plateforme à d'autres acheteurs que les collèges.

En 2019, l'ensemble des 33 collèges y ont accès. Elle compte 195 producteurs (+32% par rapport à 2018) sur les 300 du département qui font de la vente directe.

70 acheteurs (33 collèges, 9 lycées, 5 EHPAD, privés etc.) sont inscrits pour un volume d'affaire de 158 630 € (36 tonnes)

Plusieurs visites ou animations ont été réalisées au cours de l'année :

- 25 février 2019 : repas Agrilocal pour la Commission permanente au Conseil départemental
- 13 mars 2019 : 2^{ème} rencontre acheteurs/producteurs
- 23 mai 2019 : semaine Agrilocal lors de la "Semaine du développement durable" à l'EHPAD de Cheniménil
- 10 octobre 2019 : semaine Agrilocal lors de la "Semaine du goût".



Accompagner les acteurs pour faciliter l'introduction de produits locaux dans les restaurants scolaires des collèges (action n°2)

Le volume de denrées alimentaires commandées par les collèges via la plateforme Agrilocal a été multiplié par 3 par rapport à 2017. Plusieurs établissements ont réalisé des repas à thème en ayant recours aux produits locaux (exemple du collège Jules Ferry à Epinal avec un déjeuner "Je vois la vie en Vosges"). Des animations ont également eu lieu dans les collèges dans le cadre de l'animation de la plateforme Agrilocal (cf : action n°1).

Mettre en place la lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les collèges des Vosges (action n°3)

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges est une action d'envergure qui répond à plusieurs enjeux : environnemental, économique, qualitatif, éducatif et éthique. Les 34 établissements produisent environ 1,5 millions de repas par an.



Fort de cet enjeu, le Département a décidé d'ouvrir un poste au sein du service Agriculture et Forêt à la Direction de l'Attractivité des Territoires pour mettre en œuvre cette nouvelle mission dès la rentrée de septembre 2019. Le recrutement d'une chargée de mission « alimentation et circuits-courts » a été effectif en août 2019.

Dès septembre, un premier appel à candidatures a été lancé auprès des acheteurs Agrilocal disposant d'un restaurant scolaire collectif. 14 établissements se sont portés volontaires pour être accompagnés, 5 dès septembre 2019 et les 9 restants à la rentrée scolaire de 2020.

Les 5 établissements qui ont débuté leur accompagnement en 2019 sont les collèges de Golbey, Charmes, Senones et Liffol-le-Grand, ainsi que l'École d'Horticulture et de Paysage de Roville-aux-chênes.

L'accompagnement proposé par le Département se déroule sur 3 ans :

- Année 1 : diagnostic du gaspillage alimentaire et co-construction d'un plan d'action – avec l'appui d'un bureau d'étude recruté par le Département ;
- Années 2 et 3 : mise en place des actions.

Développer les points de vente de produits locaux afin que chacun puisse y avoir accès, notamment dans les secteurs déficitaires (action n°4)

Cette action est pilotée par la chambre d'agriculture.

Soutenir les projets intermédiaires entre l'offre et la demande en produits locaux pour alimenter la restauration collective (action n°5)

En 2019, 5 projets intermédiaires entre l'offre et la demande ont été suivis par le Conseil départemental :

- Légumerie, conserverie et champignonnière mise en place à Xertigny, sur l'ex-site de Lactalis. L'association Pôle Eco Ter Vosges Alimentation a été créée afin de porter la légumerie qui est opérationnelle depuis le début de l'année 2019. Elle emploie notamment du personnel en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).
- Chantier d'insertion Val de Galilée, installé à Provenchères-et-Colroy sur les terres (5 hectares) précédemment occupées par l'ACI - Ateliers et Chantiers d'Insertion - Les Jardins de Prométhée, a reçu ses premiers salariés CDDI en 2018. L'activité

agricole bio (certificat ECOCERT) se compose de maraîchage/culture de légumes et petits fruits en serres et plein champ, vente des produits récoltés auprès de maraîchers, coopératives, restaurateurs, particuliers, cuisines collectives, etc.

- Le projet de légumerie sur le secteur de Mirecourt portée par la SCIC Citéomix est en réflexion sur 2019.
- Projet de légumerie, porté par l'Institut Médico-Educatif de Mirecourt, a été évoqué afin d'utiliser les cuisines de l'ex-collège de Darney. Pour le moment, le projet est en stand-by.
- Le projet de valorisation de l'énergie de l'usine d'incinération de déchets d'Evodia à Rambervillers a évolué. La réflexion a été intégrée dans le cadre de l'étude bourg-centre et la concertation des acteurs (SAFER, Chambre, ...) a permis de trouver des terres plus adaptées, à proximité de l'usine, en terres non inondables et non polluées. Le groupe de travail a décidé de travailler sur un projet de création d'une plateforme de transformation industrielle de légumes. Les premières actions engagées concernent la réservation par la Communauté de communes de la Région de Rambervillers de terres agricoles pour l'installation d'agriculture biologique et maraichage.

Accompagner et aider les agriculteurs à s'installer et à se structurer pour faire de la vente directe et/ou de l'agriculture bio (action n°6)

Cette action est pilotée par la chambre d'agriculture.



Economie circulaire, prévention et gestion des déchets

Thème piloté par : le Département (DPCDD – Service Contractualisations et Développement durable ; DRP – Coordination des unités territoriales et du parc), Ecoter, l’Etablissement Vosgien d’Optimisation des Déchets par l’Innovation et l’Action (EVODIA), SOVODEB

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / r objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : S'appuyer sur le pôle Eco Ter et le Projet Territorial de Coopération Economique pour promouvoir l'économie circulaire à tout le département						
Conforter le pôle Eco Ter et développer l'économie circulaire dans les Vosges	1	Action n°7 : Développer le pôle Eco Ter pour promouvoir l'économie circulaire, sociale et solidaire par la coopération	- Mise en place d'un Pôle Eco Ter opérationnel - Réalisation des premiers projets et montage de financements innovants	annuel		- Implication du CD dans l'animation technique d'Eco Ter - Changement de chef de projet avec + d'opérationnalité - 20 projets accompagnés
	2	Action n°8 : Accompagner les démarches de type Ecoter sur l'Est et sur l'Ouest du département	Accompagner 3 démarches, une sur l'ouest (SCIC Mirecourt), une au centre (Eco Ter) et une à l'est (à définir)	annuel		Projet SCIC Citéomix en stand by. Eco Ter a suivi 9 projets sur l'est et l'ouest du département
	2	Action n°9 : Favoriser le réemploi grâce au développement de ressourceries	---	---	Action non encore évaluée	
	3	Action n°10 : Développer les déchetteries réservées	---	---	Action non encore évaluée	Réflexion menée pour créer un GIP

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / r objectifs	Chiffres-clés / informations clés
		<i>aux professionnels et la mutualisation de sites</i>				pour la Gestion des Déchets des Activités Economiques (GDAE), GIP Valodaé créé le 4 décembre 2019
Axe stratégique : Sensibiliser et accompagner les différents publics à la gestion et la prévention des déchets						
Mobiliser les habitants pour l'amélioration du cadre de vie	2	Action n°11 : Réaliser une campagne de masse sur les incivilités auprès du grand public	Réflexion sur le format et lancement d'une campagne sur les incivilités de bord de route	annuel		Exposition au siège du CD avec photos « chocs » et œuvre d'art contemporaine créée avec des déchets des bords de routes
Accompagner la prévention et la gestion des déchets	2	Action n°12 : Accompagner les EHPAD sur la prévention et la gestion de leurs déchets, notamment sur le gaspillage alimentaire	---	---		Action non commencée
	2	Action n°71 : Equiper en poubelles les organisateurs de manifestations sportives	---	---		10 poubelles acquises par le Département ciblées sur les manifestations d'envergure

PRECONISATIONS POUR 2020

- Finaliser le projet de tiers-lieu porté par Pôle Eco Ter ;

- Poursuivre l'accompagnement de démarches de type d'Eco Ter le cas échéant sur le reste du territoire départemental ;
- Suivre l'avancée de la feuille de route économie circulaire nationale pour en faire bénéficier le territoire des Vosges ;
- Elargir la lutte contre le gaspillage alimentaire aux EHPAD volontaires à partir de la présentation faite fin 2018 et en accord avec EVODIA ;
- Mettre en œuvre les moyens pour que les poubelles acquises pour les manifestations sportives soient utilisées ;
- Mettre en œuvre la nouvelle action 68 : Valoriser la biomasse des bords de routes, en mobilisant des chantiers d'insertion et en prenant en compte les enjeux de sécurité et de biodiversité ;
- Mettre en œuvre la nouvelle action 52 : Soutenir la Gestion des Déchets des Activités Economiques (GDAE).

DONNEES CONTEXTUELLES

L'économie circulaire est plus que jamais d'actualité depuis la sortie de la Feuille de Route Economie Circulaire du gouvernement (FREC) en 2018. 50 mesures y étaient annoncées, au-delà de la prévention et gestion des déchets en affichant une véritable « économie des ressources ».

Le département des Vosges est historiquement engagé dans la gestion des déchets. Pour exemple, 71% des papiers et des emballages triés dans les Vosges sont recyclés dans le département, alimentant en matière première des industriels locaux du recyclage. En matière de prévention des déchets, EVODIA en est à son 5^{ème} programme.

2019 a été marquée dans les Vosges par 2 évènements significatifs :

- Pour les déchets ménagers et assimilés : l'adoption du PLPDMA 2020-2025 (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) en juillet par EVODIA puis en fin d'année par toutes ses collectivités adhérentes ; ce plan prévoit de réduire de 10% par rapport à 2017 la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2031 ;
- Pour les Déchets des Activités Economiques (DAE) : la mobilisation des acteurs autour du projet de Groupement d'Intérêt Public Valodaé (pour la Gestion des DAE) piloté par SOVODEB (SOciété VOsgienne de traitement des Déchets Banals d'Entreprise) et l'Etat, avec l'Assemblée Générale constitutive le 4 décembre 2019.



Tri de cartons par une entreprise d'insertion

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire pour 2020

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

Objectif 2 : Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises et accompagner l'économie verte

Objectif 16 : Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement

Objectif 17 : Réduire, valoriser et traiter nos déchets

- ✓ Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 notamment par
 - La généralisation de la collecte sélective des biodéchets d'ici 2024 ;
 - L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici 2022 ;
 - 40% de la population couverte par une tarification incitative en 2031
 - ✓ Valoriser 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025
 - ✓ Limiter à 75% les capacités d'incinération des déchets sans valorisation en 2020 et à 50% en 2025 par rapport aux quantités effectivement incinérées en 2010
 - ✓ Valoriser 70% des déchets du BTP en 2020
 - ✓ Limiter à 70% les capacités autorisées de stockage en 2020 et à 50% en 2025 par rapport aux quantités effectivement enfouies en 2010
- Loi de transition énergétique de 2015 : prévoit la réduction de moitié des quantités de déchets mis en décharge, l'objectif de recycler 60% des déchets en 2025 et une obligation de tri à la source pour les biodéchets, le papier, le métal, le verre, le bois et le papier de bureaux.

AVANCEES EN 2019

Développer le pôle Eco Ter pour promouvoir l'économie circulaire, sociale et solidaire par la coopération (action n°7)

Le pôle Eco Ter, composé du Département, d'EVODIA, du SICOVAD, de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de l'association d'insertion AMI et de l'entreprise d'insertion Reval'prest, s'est constitué le 24 novembre 2015 pour mettre en œuvre une démarche de coopération territoriale pour créer des emplois en économie circulaire, sociale et solidaire.

Après le changement du chef de projet début 2019, Eco ter a modifié sa gouvernance en se recentrant sur le conseil d'administration (4 séances) et a développé son accompagnement vis-à-vis de structures d'insertion par l'activité économique.

Eco Ter a accompagné les 20 projets suivants :

- Valorisation de la biomasse en bords de route en lien avec le Département (élargissement suite à l'expérimentation en 2018 et recherche de financement ADEME),
- Association l'Escale à Vittel,
- Aithex à Saint Amé,
- Le Lavoir d'Espoir à Capavenir Vosges,
- Chantier d'insertion de Les Voivres,
- Atelier Chantier d'Insertion (ACI) confection à Epinal,
- Activité bois dans le bassin de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE),
- Eco-manifestations Vosges, en lien avec EVODIA,
- GIP déchets du bâtiment Vosges,
- Étude de faisabilité et recherche de sites pour un tiers lieu, équipement mutualisé dédié au réemploi, à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'éducation à l'environnement, sur le secteur de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- Gestion de la légumerie créée en 2018 à Xertigny en ACI, sur l'ancien site de Lactalis
- Paniers de Nico à Xertigny,
- Chantiers Services à Neufchâteau,
- Garage solidaire à Epinal et les Vosges,
- Vélos-scooters à Epinal
- AFPA à Remiremont,
- Emmaüs à Rambervillers,
- Création d'une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion à Epinal,
- Vosges TLC à Girmont
- Organisation d'un événement médiatique sur l'économie circulaire et les initiatives locales destiné aux acteurs locaux (reporté sur 2020).

Les travaux de recherche sur la gouvernance du Pôle, menés depuis mars 2017 par les chercheuses du CEREFIGE, ont été présentés aux membres le 18 juillet 2019.

Accompagner les démarches type Eco ter sur l'Est et l'Ouest du département (action n°8)

L'objectif est que l'ensemble du territoire départemental soit engagé dans des démarches collectives en faveur de l'économie circulaire.

Le Pôle Eco ter a pris une ampleur départementale en accompagnant des projets à l'est et à l'ouest du département, en complément avec les équipes du Département chargées de l'insertion et de l'appui au territoire, et en lien avec les acteurs de terrain, notamment les collectivités.

Réaliser une campagne de masse sur les incivilités auprès du grand public (action n°11)

Après la campagne de communication grand public organisée par EVODIA au printemps 2017, avec des moyens conséquents et l'association de tous les acteurs (ADEME, Département, ONF, club des randonneurs, Fédérations départementales des pêcheurs et des chasseurs), le Département a souhaité approfondir la question des incivilités routières, en particulier liées aux déchets abandonnés.

Celles-ci coûtent chaque année 100 000 € (30 000 € liés à l'utilisation de matériel et 70 000 € de frais de personnel) pour 300 tonnes de déchets ramassés.

Le parti pris en 2019 a été de « surprendre » le grand public avec des images « non convenues » et une entrée artistique contemporaine.

Une exposition de « photos chocs » des bords de routes a été organisée au siège du Conseil départemental, ainsi que l'exposition d'une œuvre d'art réalisée à partir de déchets collectés par les agents des routes. Cette œuvre, créée par Sati Mougard, a vocation à être déplacée ensuite sur d'autres sites accueillant du public. La démarche a permis de mobiliser les agents des routes et de soutenir une artiste vosgienne dans son parcours d'insertion.



Accompagner les EHPAD sur la prévention et la gestion de leurs déchets, notamment sur le gaspillage alimentaire (action n°12)

Aucune avancée en 2019.

Equiper en poubelles les organisateurs de manifestations sportives (action n°71)

Dix poubelles floquées ont été mises à disposition des organisateurs de manifestations sportives. Elles n'ont pas encore été empruntées sur l'année 2019.



Production d'énergies

Thème piloté par : La Chambre d'agriculture et l'Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action (EVODIA)

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Développer les énergies renouvelables						
Produire localement de l'énergie en prenant en compte leur impact paysager, environnemental et agricole	3	Action n°13 : Développer la méthanisation	---	---	Action non encore évaluée	38 unités de méthanisation actives 6 en projet
Axe stratégique : Soutenir l'innovation						
Soutenir les projets innovants en matière de production d'énergies	3	Action n°14 : Assurer une concertation pour la mise en œuvre du projet de valorisation de la chaleur de l'usine d'incinération d'EVODIA à Rambervillers, en partenariat avec le Conseil départemental, les collectivités et les établissements publics locaux	---	---	Action non encore évaluée	La concertation a permis de faire avancer le raccordement au réseau de chaleur urbain, le devenir de la friche Matussièrre et la valorisation agricole de l'énergie.

PRECONISATIONS POUR 2020

- Réaliser un état des lieux sur les déchets disponibles pour la méthanisation en partenariat avec la chambre d'agriculture, EVODIA et GRDF ;
- Suivre la réalisation des projets de valorisation énergétique de l'usine FENIIX d'EVODIA à Rambervillers.

DONNEES CONTEXTUELLES

Les Vosges sont bien développées en matière d'énergie hydraulique et de filière bois énergie. En revanche, la filière géothermie est très peu mobilisée, le parc éolien est faible tout comme le parc photovoltaïque en puissance raccordée.

L'essor de la méthanisation, et notamment dans les Vosges, est une réelle opportunité pour le département et c'est en ce sens que le Département a choisi de favoriser cette énergie en subventionnant les études préalables aux projets. Si actuellement déjà 38 unités de méthanisation sont actives, d'ici 2020, ce sont 44 unités qui devraient être actives pour fournir 100 GWh soit 30% de la consommation annuelle finale des foyers vosgiens (hors chauffage). Les Vosges devraient ainsi devenir un des 1^{er} département méthaniseur en France.

Par ailleurs, quelques projets intéressants ont vu le jour comme la mise en service du parc éolien de Belfays, avec l'implantation de 10 éoliennes dont 8 dans les Vosges (3 mats sur la Grande Fosse et 5 sur Châtas) et 2 mats implantés sur Saâles dans le Bas-Rhin.

La pose de 200 m² de panneaux photovoltaïques sur l'église de la Grande Fosse et la réalisation d'un cadastre solaire complètent une approche de maîtrise de l'énergie de ce territoire engagé de longue date.

Il est à noter que le SCOT des Vosges Centrales souhaite atteindre l'autonomie énergétique pour 2050 et que le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a lancé une étude sur le potentiel Energies Renouvelables sur son périmètre.



Stockage de combustible à la chaufferie bois d'Epinal

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs climat air énergie de la Région Grand Est suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs
Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

- Objectif 1 : Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050

- Aucun objectif chiffré synthétique mais des schémas de progression sur la :
 - Réduction de la consommation
 - Réduction de la consommation en énergie fossile
 - Couverture de la consommation par les énergies renouvelables
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Objectif 4 : Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique
 - Couvrir 41 % de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables et de récupération en 2030 et 100 % en 2050
- Objectif 5 : Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie
- En assouplissant les règles liées à la création de méthaniseurs, le Gouvernement entend porter la production de gaz d'origine renouvelable en France à 10 % en 2030.

AVANCEES EN 2019

Développer la méthanisation (action n°13)

En 2019, le Département a mis en place une aide visant à optimiser les épandages de digestats issus de la méthanisation.

En s'appuyant sur l'expertise de la Chambre d'Agriculture, il est proposé aux responsables d'unités en fonctionnement sur le territoire de réaliser une étude d'optimisation, qui peut durer jusqu'à un an. L'étude a pour but d'assurer un suivi agronomique et réglementaire des parcelles pour utiliser au mieux les digestats issus de la méthanisation et de limiter ainsi leur impact sur le milieu naturel.

Le montant alloué à ce dispositif s'élève au total à 30 000 €.



Unité de méthanisation dans les Vosges

Assurer une concertation pour la mise en œuvre du projet de valorisation de la chaleur de l'usine d'incinération d'Evodia à Rambervillers (action n°14)

EVODIA a confié à SUEZ en 2018 la délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation de FENIIX, Unité de Valorisation Energétique qui remplacera l'usine d'incinération de déchets de Rambervillers. Suez coordonne les travaux qui devraient se terminer en 2021. La nouvelle unité de valorisation énergétique devrait alimenter des activités annexes, tels qu'un réseau de chaleur urbain et une activité de bio-technologie et aura aussi une vocation pédagogique (équipements prévus pour des visites de groupes).

L'année 2019 a été surtout consacrée au démantèlement de l'ancienne installation, selon le principe de déconstruction sélective, pour un maximum de réemploi, réutilisation ou recyclage local des matériaux. Près de 900 tonnes de matériaux et déchets industriels ont été générés par ce chantier visant l'exemplarité.

La **concertation** mise en œuvre a permis :

- Le **raccordement au réseau de chaleur urbain** de la ville de Rambervillers :
EVODIA a engagé en 2019 les travaux à partir de l'usine d'incinération pour desservir les équipements publics de la commune (mairie, écoles, services techniques, piscine, musée de la terre, etc..). Les travaux sont en cours, les réseaux de desserte sont installés. La commune de Rambervillers a passé une convention avec EVODIA pour lui acheter l'énergie.
- **L'évolution, dans le cadre de la démarche bourg-centre, du site de la friche Matussière :**
Situé à côté de l'usine d'incinération, le site présentait un intérêt pour certaines activités de maraîchage (conclusion de l'étude de faisabilité menée par la Chambre d'agriculture). L'étude de revitalisation « bourg-centre » a remis à plat tous les enjeux et intérêts du site. Ainsi, situé en zone inondable et sur des terres polluées, sa vocation s'est modifiée. A ce jour, les ateliers de concertation « bourg-centre » ont défini que le site serait opportun pour créer une zone tampon pour les crues de la Mortagne et que les réaménagements du site pourraient conduire à sa renaturation et à sa valorisation pour la gestion des milieux humides. Une étude hydraulique est en cours.
- **L'évolution du projet de maraîchage :**
La concertation avec les acteurs (SAFER, Chambre d'agriculture...), dans le cadre de l'étude « bourg-centre », a permis de trouver des terres plus adaptées, à proximité de l'usine, en terrain non inondable. Le groupe de travail étudie un projet de création d'une plateforme de transformation industrielle de légumes. Les premières actions engagées concernent la réservation par la Communauté de communes de la Région de Rambervillers de terres agricoles pour l'installation d'agriculture biologique et maraîchage.

Logement et bâtiment

Thème piloté par : le Département (DCSR – Service Insertion et Logement FSE ; DPCDD – Service Contractualisations et Développement durable ; DAT), l’Agence Locale de l’Energie et du Climat (ALEC), l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH), l’Association des Maires des Vosges (AMV) et le PETR du Pays de la Déodatie

Objectifs de l’axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l’action	Types d’objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Coordonner à l’échelle départementale, les démarches en cours en matière de transition écologique dans l’habitat, aller jusqu’au guichet unique						
Garantir l’uniformité de l’offre de service sur tout le territoire et porter un message unique pour une meilleure lisibilité des dispositifs existants	2	Action n°15 : Participer à la mise en place d’un guichet unique d’information et de conseil sur le logement pour les particuliers	Inscrire cette action dans le Plan Départemental d’Actions pour le Logement et l’Habitat des Personnes Défavorisées	annuel		Cette action a été inscrite dans le PDALHPD signé en décembre 2019.
	1	Action n°16 : Couvrir tout le département en plateformes de rénovation énergétique et de programme Habiter Mieux	Couvrir le département en plateformes de rénovation énergétique	Fin du plan		Réunions avec les plateformes existantes et les partenaires (Région, ADEME) afin de définir une stratégie.
Axe stratégique : Lutter contre la précarité énergétique						
Favoriser et accompagner la lutte contre	2	Action n°17 : Proposer un chantier d’insertion sur des kits « sas d’entrée » ou « stop au froid »	Installation dans les logements adaptés	annuel		50 logements ont été équipés à fin 2019

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
la précarité énergétique	2	Action n°18 : Accompagner les particuliers dans la lutte contre la précarité énergétique grâce à des médiateurs et des outils	- Prospection du bus « Mon Appart'EcoMalin » - Animations	annuel		Le bus continue à être utilisé régulièrement pour des animations locales. 22 animations pour 1 065 visiteurs.
	4	<i>Action n°19 : Proposer aux occupants à faibles ressources d'autoréhabiliter leurs logements, en encadrant les choses (ex : dans le cadre de programme Habiter Mieux)</i>	---	---	Action non encore évaluée	
Axe stratégique : Sensibiliser sur l'habitat, le logement et la consommation d'énergie						
Sensibiliser les élus et les scolaires	--	<i>Action n°20 : Sensibiliser les élus locaux à la thématique de la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et les logements (participation au FSL, route de l'énergie, etc.)</i>	---	---	Action non encore évaluée	

PRECONISATIONS POUR 2020

- Poursuivre les travaux sur la création d'un guichet unique d'information et de conseil sur le logement pour les particuliers ;
- Relancer le travail de réflexion pour que l'ensemble des Vosgiens aient accès au même niveau de service, concernant les plateformes de rénovation énergétique, en tenant compte du nouveau contexte (nouvelles équipes municipales, protocole Service d'Accompagnement sur la Rénovation Energétique (SARE) signé entre la Région Grand Est et l'Etat pour participer au cofinancement

des missions en contre partie du désengagement de l'ADEME, volonté de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de regrouper les services de conseils et accompagnements « Habitat » au sein de la Maison de l'Habitat et du DD, etc ...), finaliser et valider le modèle économique de la rénovation énergétique ;

- Mettre en œuvre la nouvelle action 81 « Accélérer la rénovation énergétique de l'Habitat en situation de précarité énergétique » ;
- L'expérimentation de l'action « stop au froid », bien qu'intéressante à petite échelle, ne sera pas reconduite en 2020, ses résultats ne sont pas à la hauteur des attentes initiales.

DONNEES CONTEXTUELLES

Le secteur du bâtiment représente 45 % de la consommation d'énergie finale et 27 % des émissions de gaz à effet de serre nationales. Par ailleurs, 7 millions de logements sont mal isolés, 14 % des Français disent avoir froid chez eux en hiver et 3,8 millions de ménages ont des difficultés à payer leur facture énergétique.



Isolation par l'extérieur d'une maison individuelle

Aujourd'hui environ 288 000 rénovations thermiques performantes par an sont réalisées en France alors qu'il en faudrait 700 000 pour rattraper le retard accumulé afin de répondre aux objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les Vosges comptent beaucoup de logements des années 70, véritables passoires énergétiques. Ils sont la priorité en matière de rénovation énergétique des logements. A noter qu'un ménage sur trois est touché par la vulnérabilité énergétique.

Différentes structures et programmes facilitent la rénovation énergétique des logements comme l'Agence Locale de l'Energie et du Climat à Golbey qui porte une plateforme de rénovation énergétique DIALECTE, la maison de l'habitat et de l'énergie à Saint-Dié-des-Vosges, les Espaces Infos Energie, le programme « Habiter Mieux » porté par la Direction Départementale des Territoires.

Un des objectifs serait que l'ensemble des services, notamment les plateformes de rénovation énergétique, soient accessibles à tous les vosgiens. A l'heure actuelle, seuls les habitants de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et du PETR du Pays de la Déodatie peuvent bénéficier de ce service.

Un guichet unique pourrait également faciliter l'accès à ces services, parfois encore méconnus du grand public.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs Climat Air Énergie de la Région Grand Est suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Objectif 2 : Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti

✓ Rénover 100 % du parc résidentiel en BBC d'ici 2050

- La feuille de route du ministère de la transition écologique en 2018 prévoit la neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Le plan de rénovation énergétique des bâtiments présenté en novembre 2017 fixe l'objectif de rénover 500 000 logements par an, dont 100 000 passoires thermiques (étiquetées de E à G) dans le parc social et 150 000 appartenant à des ménages propriétaires modestes.
- L'article 5 de la Loi de transition énergétique, votée en 2015, prévoit de rénover la totalité des logements « passoires énergétiques » à l'horizon 2025, et de réduire nos émissions de gaz à effet de serre par 4 entre 1990 et 2050.

AVANCEES EN 2019

Participer à la mise en place d'un guichet unique d'information et de conseil sur le logement pour les particuliers (action n°15)

Cette action a été inscrite dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui a été signé en décembre 2019 (Action N°13 « Renforcer l'Accompagnement juridique et l'information en direction des locataires et des bailleurs privés »).

Uniformiser l'offre de service et d'outils concernant la rénovation énergétique (ex : plateformes énergétiques, programme Habiter mieux, etc.) sur tout le département (action n°16)

Un des objectifs est que l'ensemble des services, notamment les plateformes de rénovation énergétique, soient accessibles à tous les Vosgiens. A l'heure actuelle, seuls les habitants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et du PETR du Pays de la Déodatie peuvent bénéficier de ce service.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les plateformes de rénovation énergétique existantes DIALECTE et la Maison de l'Habitat et de l'Energie du Pays de la Déodatie, la Région et l'ADEME, afin de définir une stratégie pour atteindre cet objectif. La couverture départementale de ces services n'est pas assurée à ce jour.

En 2019, l'ADEME nationale a confirmé l'arrêt de ses financements pour les missions EIE et plateformes, ce qui représente un manque à gagner important pour les structures porteuses de ces missions. Un projet de financement par un programme CEE spécifique pourrait compenser ce manque. La Région Grand Est a signé avec l'état un protocole en ce sens en décembre 2019 (SARE pour Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique). La mise en œuvre locale de ce protocole est en discussion avec les territoires concernés.

Proposer un chantier d'insertion sur des kits " stop au froid " (action n°17)

En 2019, après une phase de repérage du public par le Département via les Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS), l'installation du kit s'est faite par les conseillères logement dans des logements avec des déperditions de chaleur importantes ou dont les locataires sont en situation de précarité énergétique. Un thermomètre, donné par EDF, accompagne les kits.

Le partenariat avec Vosgélis pour le repérage du public en situation de précarité énergétique dans les bâtiments identifiés énergivores, s'est poursuivi et a permis l'installation de kits sur les secteurs identifiés. Il reste quelques kits disponibles qui n'ont pas été tous livrés du fait de la complexité de trouver des logements adaptés à l'installation du système.

Pour la MSVS de Rambervillers, 17 kits livrés. A titre d'exemple, sur le secteur de la MSVS d'Epinal 3, 5 kits ont été installés : 1 à Uzemain, 1 à Uriménil, 1 à Harsault et 2 à Xertigny.

Au total environ une cinquantaine de kits ont été installés. Il a été convenu de répartir les kits restants aux conseillères qui repéreraient des familles en situation de précarité énergétique (lors de visites à domicile ou lors d'un accompagnement social).



*Boudins de porte du kit « stop au froid »
confectionnés par le chantier d'insertion porté par
l'association AMI*

Accompagner les particuliers dans la lutte contre la précarité énergétique grâce à des médiateurs et des outils (action n°18)

En 2019, les conseillères logement ont continué les différentes animations et utilisé les différents outils afin de sensibiliser leur public à la lutte contre la précarité énergétique :

- Utilisation du bus « Mon Appart Eco Malin ». Le bus a été utilisé à 22 reprises (chiffre stable) pour des manifestations sur l'ensemble du département touchant 1 065 visiteurs, soit environ la moitié de l'an passé. La convention est renouvelée en 2019.
- Les conseillères logement, désormais toutes formées à l'outil pédagogique "Kezadom" sur les bons gestes à la maison, continuent à proposer des animations sur le territoire. Ainsi, sur le périmètre de la MSVS de Neufchâteau, 95 personnes ont été sensibilisées, dont des jeunes de la Mission locale (garantie jeunes) et de l'Institut Médico-Educatif.



Bus pédagogique « Mon Appart Eco Malin »

Accélérer la rénovation de l'habitat en situation de précarité énergétique (action n°81)

Suite à l'appel à projet lancé par l'association AMORCE, le Département travaille sur un programme d'action visant à accompagner les projets de rénovation du parc locatif pour le public en situation de précarité énergétique ne pouvant pas bénéficier des dispositifs existants (Habiter Mieux).

Une première phase d'état des lieux s'est déroulée courant 2019 (besoins, acteurs présents, moyens nécessaires, délégation de maîtrise d'ouvrage, etc...). Le repérage des foyers concernés se fait avec les travailleurs sociaux (PDS) et donne de faibles résultats pour le moment. En parallèle, des échanges avec les acteurs, opérateurs, sont en cours, mais le contexte est un peu complexe au regard des ambitions.



Mobilités

Thème piloté par : le Département (DAT – Service Economie, Emploi et Mobilité ; DRP – Services Ingénierie routière, Gestion patrimoniale ; PDS), la Région Grand Est, les collectivités locales, le Syndicat Mixte Départemental d’Electrification des Vosges et l’Etat (Direction Départementale des Territoires)

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Développer la mobilité sociale et solidaire						
Adapter l'offre de transports aux territoires ruraux et aux publics défavorisés	2	Action n°21 : Expérimenter une offre de transport plus souple adaptée aux territoires ruraux comme le transport à la demande, mobilité partagée, mise à disposition de véhicules, autopartage, mobilisation de véhicules immobiles (EHPAD), etc.	---	---	Action non encore évaluée	---
	3	Action n°22 : Intégrer les publics en insertion dans la tarification interurbaine (public en recherche d'emploi, handicapé, ...)	---	---	Action non encore évaluée	---
	1	Nouvelle action 2019 Action n°68 : Réaliser un schéma des mobilités en milieu rural pour les publics fragiles	---	---	Action non encore évaluée	La nouvelle fiche action 27 se substitue à la 68 pour 2020
Axe stratégique : Partager les véhicules						
Développer le covoiturage	1	Action n°23 : Accompagner et construire des aires de co-voiturage de qualité en	- 1 aire de covoiturage prévue à	annuel		- 1 aire construite par la commune d'Arches avec le

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
		s'appuyant sur les pratiques des habitants et en réalisant en parallèle un schéma des aires de covoiturage	maîtrise d'ouvrage départementale			soutien du Département
Axe stratégique : Privilégier les véhicules fonctionnant avec des énergies propres						
Elaborer un schéma sur l'organisation des bornes de recharge électrique et en installer sur le territoire	2	<i>Action n°25 : Réaliser un schéma sur l'organisation des bornes de recharge électrique sur le territoire départemental</i>	---	---	<i>Action non encore évaluée</i>	Le SDEV travaille sur le schéma et projette d'implanter des bornes.
	2	<i>Action n°26 : Installer des bornes de recharge électrique afin de mailler le département des Vosges</i>	---	---	<i>Action non encore évaluée</i>	Les installations se feront suite à la finalisation du schéma et à la concertation avec les collectivités pour leur financement.
Axe stratégique : Favoriser les mobilités dans tous les territoires du département						
Couvrir tout le département de plateformes de mobilités	3	Action n°27 : Recenser l'offre existante « mobilité », la porter à connaissances des travailleurs sociaux du Département et à d'autres acteurs	---	Fin du plan		La nouvelle fiche action 27 se substitue à la 68 pour 2020.
Axe stratégique : Améliorer les projets structurants						
Intégrer les enjeux de mobilité dans les aménagements	2	<i>Action n°28 : Intégrer les enjeux de mobilités (vélo, intermodalités, ...) dans les opérations d'aménagement (documents d'urbanisme, aménagements urbains,</i>	---	---	<i>Action non encore évaluée</i>	---

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
		<i>routiers, créations d'équipements tels que maisons de santé,...)</i>				

PRECONISATIONS POUR 2020

- Réaliser la carte des aires de covoiturage prévue dans le Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement ;
- Travailler sur le schéma des bornes de recharges électriques conjointement avec la DDT et le SDEV ;
- Recenser les initiatives « vélo ou mobilité douce » liées à la crise sanitaire du COVID ;
- Mettre en œuvre la nouvelle action 27 (fusion des 27 et 68) : Recenser l'offre existante « mobilité », la porter à connaissance des travailleurs sociaux du Département et de la Région pour abonder la plateforme de mobilités régionale FLUO ;
- Mettre en œuvre la nouvelle action 74 : Suivre les projets station hydrogène et route électrique ;
- Poursuivre les travaux pour disposer d'une carte interactive sur l'offre de mobilité sur le département.

DONNEES CONTEXTUELLES

Le domaine des transports est le plus gros contributeur des émissions de gaz à effet de serre. Dans les Vosges, le principal moyen de transport utilisé est un véhicule à moteur (82%) et 85% des ménages disposent d'au moins un véhicule.

Comme dans beaucoup de départements ruraux, les transports en commun sont très peu utilisés, les besoins sont en effet éparés et difficiles à cerner. Toutefois, le département dispose d'un réseau LIVO bien connu et identifié des vosgiens.

Concernant les territoires, des initiatives locales existent avec par exemple la création d'aires de covoiturage, l'installation de bornes de recharge électriques, la création de circuits de transports doux etc. La ville d'Epinal, par exemple, a mis en œuvre un plan Vélo ambitieux.

Le Département, quant à lui, souhaite offrir un moyen de mobilité, d'ici 5 ans, à prix attractif, à tous les publics fragiles en optimisant au maximum les ressources existantes. La première étape consiste à répertorier l'offre de mobilité existante sur les territoires. Ensuite un rapprochement avec les intercommunalités sera instauré afin de créer une dynamique territoriale.



Piste cyclable de la ville d'Epinal

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), adoptée le 24 décembre 2019, va transformer en profondeur les politiques des mobilités, intégrant entre autres les enjeux sociaux et écologiques. Les objectifs affichés sont ambitieux : atteindre la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, avec une trajectoire intermédiaire claire, conforme aux objectifs de la France au Plan européen, du Plan Climat et de la Stratégie nationale bas carbone :
 - Réduction de 37,5% des émissions de Co2 d'ici 2030 ;
 - Interdiction de vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040.

Les 4 objectifs de la LOM :

- **Apporter à tous et partout des solutions alternatives** à la dépendance à l'usage individuel de la voiture ;
 - **Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité** qui doivent être mises au service de tous ;
 - **Réduire l'empreinte environnementale des transports**, en réussissant la transition écologique dans notre façon de se déplacer ;
 - **Investir davantage dans les infrastructures** qui améliorent les déplacements au quotidien.
- La LOM conforte la Région dans son rôle de chef de file, pour coordonner les compétences mobilité des autorités organisatrices des transports que sont les EPCI, pour notre département les 9 communautés de communes et les 2 communautés d'agglomération. La Région et les Départements élaboreront et mettront en œuvre un plan d'action commun en matière de mobilité solidaire à l'échelle du bassin de mobilité.

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs Climat Air Énergie de la Région Grand Est suivants :

- Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs
Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique
 - Objectif 13 : Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles au quotidien
 - Objectif 22 : Moderniser les infrastructures de transport tous modes et désenclaver les territoires
 - ✓ Régénérer 1300 kms de voies ferrées de desserte fine du territoire (800 km pour les voyageurs et 500 km pour le fret) d'ici 2025
- Lancement du Plan Vélo et Mobilités actives par l'Etat le 14 septembre 2018, fixant l'objectif de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024 (9%).
- Depuis le 1er janvier 2017, les compétences de « gestion des transports scolaires » et « gestion des transports interurbains par cars » du Département ont été transférées à la Région Grand Est.
- Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 :
 - Les collectivités sont incitées à favoriser le développement des véhicules électriques en encourageant l'installation de points de charge dans les bâtiments tertiaires et d'habitation et faciliter les solutions de covoiturage pour le déplacement domicile-travail de leurs agents.
 - Les communes et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes de transport doivent établir un schéma de développement des aires de covoiturage.

AVANCEES EN 2019

Accompagner et construire des aires de co-voiturage de qualité en s'appuyant sur les pratiques des habitants et en réalisant en parallèle un schéma de aires de covoiturage (action n°23)

Une aire de covoiturage avec des bornes de recharge pour véhicules électriques a été construite à Arches par la commune. Le Département a apporté un appui technique et financier.

Dans l'objectif de créer un Schéma départemental des aires de covoiturage, une enquête est lancée auprès des agents d'entretien des routes (DRP) pour recenser les aires existantes, sous maîtrise d'ouvrage départementale ou des collectivités, ainsi que les « zones » de covoiturage organisées de manière spontanée, sans matérialisation, afin d'envisager la création d'une aire « standardisée ».

Le Département prévoit la création de 2 ou 3 places sur un délaissé de route entre Chaumousey et Girancourt (RD 36) en incluant la signalétique nécessaire.



Ressources naturelles, paysage et urbanisme

Thème piloté par : le Département (DAT- Services Agriculture et Forêt, Economie, Emploi et Mobilité, Environnement ; DPCDD – Service Contractualisations et Développement durable ; DRP – Services Ingénierie routière, Coordination des unités territoriales et du parc), les collectivités locales, l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Positionner le département des Vosges comme un département avec un capital naturel fort						
Réaffirmer la politique biodiversité du CD	1	Action n°29 : Conforter la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en revenant au niveau financier de 2010	<ul style="list-style-type: none"> - revenir au niveau financier de 2010 - mettre à jour l'inventaire des ENS - préserver les sites - sensibiliser les partenaires et élus - inscrire les ENS dans un schéma global avec les autres acteurs 	Fin du plan		<ul style="list-style-type: none"> - 103 sites naturels protégés en 2019 dont 27 ouverts au public (21% des ENS) - le budget 2019 est équivalent à celui de 2010 - aucun nouveau site protégé en 2019
	2	Action n°30 : Poursuivre le Plan Pollinizz (ex Plan Abeilles et insectes pollinisateurs) renouvelé en 2016	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place 1 programme de communication et de sensibilisation 	annuel		<ul style="list-style-type: none"> - 38 actions recensées - Finalisation de l'exposition Pollinizz - 6 000 personnes touchées, 222 jours d'emprunt entre avril et décembre
	2	Action n°31 : Mettre en œuvre la politique haies renouvelée	<ul style="list-style-type: none"> - lancer le 3^{ème} appel à projet - objectif : 2 500 ml 	annuel		<ul style="list-style-type: none"> - 10 665 ml plantés (env. = 2018) - 900 élèves sensibilisés (+28%) - Bilan réalisé pour renouveler les conventions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
	2	Action n°32 : Poursuivre la fauche raisonnée des bords de route, faire un suivi et communiquer auprès du grand public	- mettre en œuvre le DOF renouvelé - communication au grand public	annuel		L'économie liée à la fauche raisonnée est difficile à chiffrer. L'intérêt est surtout écologique. - inventaire botanique en cours - pas de communication - achat d'engin adapté pour valoriser la biomasse mais vu le délai de livraison, pas de campagne en 2019
	2	Action n°33 : Poursuivre le plan de sauvegarde de l'arnica	- réimplanter de l'arnica dans les Vosges	annuel		Les surfaces réimplantées ont produit 1,7 tonnes de plantes entières et 67 kg de capitules - 2 nouveaux sites (pour 100 m²) réimplantés à Gérardmer et Xonrupt Longemer
	3	Nouvelle action 2019 Action n°69 : Réhabiliter les vergers patrimoniaux	- Reconstituer les vergers patrimoniaux et contribuer à l'aménagement du territoire	annuel		72 dossiers déposés, soit 1 119 arbres plantés. 7 demi-journées de formation pour 180 personnes
Réaffirmer la politique eau du CD	1	Action n°34 : Pérenniser la politique départementale de préservation de la ressource en eau (l'accompagnement des collectivités)	- Pérenniser la politique départementale dans l'état actuel de la législation	Sur la durée du plan		- 70 nouveaux projets d'amélioration qualitative liés à l'eau ont émergé - concertation préalable du SAGE GTI

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
		locales, les observatoires, le SAGE...)				
	2	Action n°35 : Mettre en œuvre des projets innovants en matière d'eau tels que le projet Eco-prescription et l'observatoire de l'acidification	- construire un nouveau partenariat	annuel		Pas de budget alloué Projet Eco-prescription terminé, résultats à diffuser et à étendre éventuellement
Réaffirmer une politique paysage actualisée au CD	2	Action n°36 : Réaffirmer la politique paysage du Conseil départemental en accompagnant les collectivités locales	- réaliser un bilan de la politique paysage - mettre à jour les enjeux paysagers de l'atlas des paysages - pour en définir une nouvelle politique	Fin du plan		Bilan en cours (interviews, questionnaires aux EPCI...)
	2	Action n°37 : Mettre en œuvre le plan de gestion des arbres d'alignement	- traitement d'un ou plusieurs alignements dangereux	annuel		Traitement de 2 nouveaux alignements démarré
	4	Action n°38 : Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les aménagements paysagers des routes touristiques	- réappropriation de l'étude et intégration des enjeux paysagers dans les aménagements	Sur la durée du plan		Aucune action menée cette année

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
	2	Action n°40 : Mener une politique Bourg centre	<ul style="list-style-type: none"> - lancer un appel à projet (AAP) tous les 18 mois pour accompagner les 22 communes prioritaires sur 10 ans - retenir 3 communes à chaque AAP - animer le réseau des collectivités bourgs-centres 	Fin du plan		<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du 2nd AAP fin 2018 avec 4 nouvelles communes retenues, soit 9 communes engagées en 2019 - 9 rencontres du réseau organisées - Les 9 communes ont recruté et lancé leur étude stratégique
Favoriser la durabilité de la ressource bois	2	Action n°41 : Mobiliser localement la ressource bois dans une perspective de durabilité en améliorant sa traçabilité et en favorisant les filières courtes			Action non encore évaluée	
Mobiliser les habitants, notamment les chantiers d'insertion pour la préservation du capital naturel des Vosges	3	Action n°42 : Développer la participation aux actions bénévoles qui contribuent à prendre soin de la nature				Action non commencée.
	2	Action n°43 : Réaliser les chantiers " Vosges le plus beau "	- Lancement de la campagne annuelle en mobilisant de nouvelles structures	annuel		- 87 chantiers pour 4 380 personnes (-11% de participation mais 30% des organisateurs sont nouveaux)

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
			- Mobiliser des marchés clausés ou réservés			- 1 marché réservé à l'insertion
	4	Action n°44 : Créer et/ou développer au sein des chantiers d'insertion la réfection du petit patrimoine bâti et la gestion des espaces naturels dans les secteurs non pourvus	- Continuer l'accompagnement par la cellule insertion de l'activité économique du CD des chantiers d'insertion - Créer des chantiers ou étendre l'activité des chantiers sur ces deux secteurs	fin du plan		Réflexion engagée pour l'entretien des cours d'eau par l'insertion

PRECONISATIONS POUR 2020

- Lancer la mise à jour de l'inventaire des sites ENS ;
- Finaliser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) ;
- Dresser un bilan des haies arrachées/plantées dans le département ;
- Dresser un bilan simplifié de la politique paysage à partir des informations collectées jusque-là et proposer un plan d'actions 2020-2023 ;
- Engager un travail de facilitateur entre les EPCI en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique ;
- Mettre en œuvre la nouvelle action 80 : Adapter les pratiques agricoles au dérèglement climatique.

DONNEES CONTEXTUELLES

Les Vosges sont couvertes à 50% du territoire par la forêt et 45% par l'agriculture. Le département est le château d'eau de la Lorraine et présente des paysages variés.

Le Département souhaite garantir la qualité de ce cadre de vie en valorisant le capital nature. Ainsi, la politique départementale pour l'environnement est axée sur la préservation et la valorisation des ressources, des paysages et du patrimoine naturel.

Un flou réglementaire subsiste suite aux lois MPTAM et NOTRe sur le rôle des différentes collectivités en matière de financement et de pilotage. La complémentarité avec la Région est en particulier à construire au cas par cas, notamment du fait qu'elle ait pris par ailleurs la compétence animation en matière de politique de l'eau.

Les programmes de préservation de la trame verte et bleue se déploient peu à peu, à l'instar des démarches du SCOT des Vosges Centrales et du PETR du Pays de la Déodatie.

En parallèle, l'accent est mis sur la redynamisation des bourgs-centre, en perte d'attractivité et qui n'arrivent plus à jouer leur rôle d'entraînement. Pour cela, le Département conjointement avec l'Etat a lancé le dispositif revitalisation des bourgs-centres en 2017 qui a pour objectif de revitaliser 22 communes identifiées comme prioritaires sur les 10 prochaines années dans le cadre d'un appel à projet lancé tous les 18 mois.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

- Objectif 6 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages
 - Atteindre 2% du territoire en espaces protégés en 2030
 - Zéro perte nette de surfaces en zone humide et en haies
- Objectif 7 : Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue
 - Restaurer 3% des continuités écologiques par an
 - 100% des nouveaux aménagements en cohérence avec les continuités écologiques
- Objectif 8 : Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité
 - Tripler la surface en agriculture biologique et signes de qualité d'ici 2030
 - Atteindre 50 % de produits locaux dans nos cantines d'ici 2030
 - Maintenir et valoriser les prairies

- Objectif 9 : Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts)
 - Objectif 10 : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
 - Couvrir 100 % des bassins hydrographiques en structures de gestion des rivières et des nappes à l'horizon 2030
 - Atteindre un objectif de qualité de l'eau : 91 % des rivières et 100 % des nappes en bon état
 - Réduire de 20 % les prélèvements d'eau d'ici à 2030 et optimiser son partage
 - Objectif 11 : Economiser le foncier naturel, agricole et forestier
 - Réduire la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières de 50 % d'ici 2030 et tendre vers 75 % d'ici 2050
 - Objectif 12 : Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients
 - Végétaliser la ville et compenser 150 % des nouvelles surfaces imperméabilisées en milieu urbain et 100 % en milieu rural
 - Objectif 14 : Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation
 - Objectif 15 : Améliorer la qualité de l'air, enjeu de santé publique
 - Respecter les lignes directrices de l'organisation mondiale de la santé d'ici 2030
 - Réduire à la source les émissions de polluant en lien avec les objectifs nationaux du plan de réduction des polluants atmosphériques
 - Objectif 21 : Consolider l'armature urbaine, moteur des territoires
 - Renforcer les 54 polarités de l'armature urbaine régionale
- Plan Biodiversité lancé par l'Etat le 4 juillet 2018, après la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016
 - Région Grand Est, chef de file en matière de biodiversité
 - Obligation pour le Département de mettre en place une politique Espaces Naturels Sensibles, une assistance technique dans les domaines de l'assainissement (SATESE), de la protection de la ressource en eau (SATEP) et de l'entretien des milieux aquatiques (SATEMA). La loi NOTRe a impacté fortement l'intervention des SAT. Avec l'arrivée du décret du 14 juin 2019 (attendu depuis 4 ans), traduit dans l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales, les missions liées à l'assistance des collectivités ont été modifiées, amplifiées et affinées (il est à noter qu'un second nouveau décret modificatif est en cours de rédaction). Sur le territoire des Vosges, tous les EPCI-FP sont éligibles aux SAT (service d'assistance technique), à l'exception de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (trop grosse) et la Communauté de communes Terre d'Eau (trop riche). Les missions peuvent aller du conseil à la maîtrise d'œuvre, en passant par l'AMO (ou conduite d'opération).

- Les compétences eau potable et assainissement seront transférées aux groupements de communes d'ici 2020 ou 2026. La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est déjà passée dans le giron des EPCI depuis 2018.
- Ces nouveaux textes impliquent que ce que l'on appelait jusqu'à maintenant « Observatoires » se retrouve globalement intégré dans les SAT en particulier le travail d'accompagnement des collectivités au montage de leurs projets. L'autre conséquence forte est qu'il est nécessaire de repositionner les missions de l'Agence Technique Départementale (ATD) afin d'apporter l'assistance du Département dans des conditions respectueuses des textes réglementaires.

LES AVANCEES EN 2019

Conforter la politique ENS en revenant au niveau financier de 2010 (action n°29)

Le territoire vosgien compte 483 ENS. Aucun nouvel ENS protégé en 2019 du fait du renouvellement du marché « animation » en mai seulement et de l'absence de décision impactante par les communes en amont des élections. De nombreuses démarches ont été entreprises mais pas encore concrétisées. 27 sites sont ouverts au public.

L'inventaire des ENS va être actualisé. La saisie sera faite sur la nouvelle base de données ENS opérationnelle.

10 906 connexions ont été constatées sur le site vitrine en 2019.

Le budget 2019, comme en 2018, atteint à nouveau le niveau de 2010. (2010 = 500 000€, 2018 = 506 000€, 2019 = 495 000€)

Poursuivre le plan « Pollinizz » (action n°30)

Le Conseil départemental anime ce plan dans lequel s'inscrivent de nombreux acteurs locaux et départementaux (collectivités, associations...). En 2019, 38 actions en faveur des abeilles et des insectes pollinisateurs ont été recensées sur les Vosges dont 9 portées par le Conseil départemental (aide à la plantation d'arbres fruitiers, mise à disposition de l'exposition « Pollinizz », fauche tardive des bords de route etc.).



L'Espace Naturel Sensible des tourbières de Lispach





Quelques outils pédagogiques de la nouvelle exposition « Pollinizz »

La nouvelle exposition « Pollinizz », en partie financée par les crédits Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) de l'Etat, a été inaugurée le 5 avril 2019 lors du comité de pilotage annuel du Plan aux archives départementales des Vosges.

Pour sa première année de mise à disposition, l'exposition « Pollinizz » a suscité un grand intérêt. Elle a été empruntée 222 jours entre avril et décembre pour divers événements et manifestations en faveur de l'environnement et du développement durable et a ainsi permis de toucher plus de 6 000 personnes. 22 conventions d'emprunt ont été signées, principalement avec des collectivités (11) puis des associations (7), des établissements scolaires (3) et une entreprise (Nestlé, pour ses journées portes-ouvertes).

Mettre en œuvre la politique haies renouvelée (action n°31)

Pour sa troisième édition, l'appel à projets « Plantez des haies ! » a connu un succès équivalent à celui de l'année précédente avec 10 665 mètres linéaires plantés (-4,01%) pour 30 projets retenus. L'objectif annuel de 2 500 ml est largement dépassé. La part plantée par des agriculteurs est de 49 %, en baisse par rapport aux années précédentes mais le nombre de lauréats agriculteurs reste stable aux alentours de 50%.

Parallèlement, la deuxième édition de l'appel à projets pédagogiques intitulé « Je plante une haie pour mon école ! » a permis à 18 écoles (900 élèves) d'être sensibilisés aux intérêts des haies et aux méthodes pour planter et entretenir les végétaux. Ce sont 320 mètres linéaires de haies pédagogiques composées de petits fruits (groseilles, framboisiers, cassis...) et, quand le site le permet, d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers...) qui ont été plantés dans les écoles du département.

Les conventions de partenariat régissant ces dispositifs arrivant à échéance fin 2019, un bilan en a été dressé avec les partenaires et une stagiaire. Des interviews auprès d'établissements de formation (EPLEFPA Mirecourt, école d'horticulture et du paysage de Roville-aux-Chênes) ont été réalisées. Face au succès de ces appels à projets et à la nécessité de poursuivre la transition écologique des territoires et l'éducation à l'environnement et au développement durable, deux nouvelles conventions de partenariat ont été travaillées pour renouveler les appels à projets sur 2020-2022, intégrant une expérimentation sur l'agroforesterie.



Plantation de haies dans le cadre de l'appel à projets « Je plante une haie pour mon école ! »

Le comité de pilotage du dispositif a également souhaité travailler sur un dispositif en faveur de la nature en ville en lien avec la politique de revitalisation des bourgs-centres. Celui-ci sera construit en 2020.

Poursuivre la fauche raisonnée des bords de route, faire un suivi et communiquer auprès du grand public (action n°32)

La fauche raisonnée se poursuit. Il est difficile d'en chiffrer précisément les économies financières ou en temps de travail. 13 ETP sont consacrés à la fauche en 2019 (équivalent à 2017 et 2018) ; on peut estimer l'économie à un ETP sur l'année liée à la première fauche, sachant que le temps dégagé permet d'améliorer l'entretien des ouvrages et de réaliser des petits travaux. Les économies de carburant compensent l'augmentation du coût du carburant et de ses taxes. Les anciens équipements ont été remplacés par des neufs, moins énergivores, mais plus puissants. L'intérêt de la fauche raisonnée est principalement « écologique » (faune et flore).

L'année 2019 a été marquée par :

- Inventaire des plantes de bords de route :
 - Validation de la procédure d'inventaire par le Conservatoire Botanique National du Nord Est (CBNNE) suite aux études menées en interne en 2018 ;
 - Réalisé entièrement depuis début 2019 en collaboration avec la DAT ;
- Mise à jour des panneaux d'information en bords de routes n'a pas pu aboutir ;
- Situation stable pour les plantes invasives, formation faite auprès des agents des routes avec le service environnement, prise en compte des phénomènes de propagation ;
- Une seule lettre d'insatisfaction reçue en 2019 ;
- Absence d'enquête menée auprès des usagers à ce jour.

Suite à la première expérimentation en 2018 sur la récupération de l'herbe (biomasse) sur les accotements afin d'alimenter les méthaniseurs menée en partenariat avec Eco Ter, EVODIA, l'association Jeunesse et culture d'Epinal et la société NOREMAT, le Département a décidé en 2019 d'acquérir l'engin de collecte adapté. La poursuite de l'expérimentation à grande échelle (600 kms d'accotements) a été construite avec les partenaires (structures d'insertion, financeurs, équipes des routes, chambre d'agriculture et méthaniseurs) et sera mise en œuvre en 2020 (vu le délai de livraison de l'engin).

Poursuivre le plan de sauvegarde de l'arnica (action n°33)

Après la phase d'expérimentation en 2017, avec la détermination d'un protocole de réimplantation, puis les deux premières réimplantations en 2018 à La Bresse et à Le Valtin, où historiquement il y avait de l'arnica, deux nouveaux sites ont été plantés en 2019, à Gérardmer et Xonrupt-Longemer avec 500 plants par site sur 100 m² au total.

En 2019, le volume récolté sur les réimplantations est de 1,7 tonnes de plantes entières et 67 kg de capitules.



Champ d'arnica dans le massif vosgien

Réhabiliter les vergers familiaux (action n°69)

7 demi-journées de formation "plantation" ont été organisées et suivies par plus de 180 personnes.

72 dossiers de demandes de subvention ont été validés pour 1 119 arbres plantés.

Pérenniser la politique départementale de la préservation de la ressource en eau (action n°34)

- Alimentation en eau potable

En 2019, le SATEP a suivi 10 projets portant sur les captages dégradés prioritaires et 70 nouveaux projets ont émergé.

L'observatoire a accompagné 105 projets.

- Accompagnement des collectivités en matière d'assainissement

Le Département a pour obligation légale de proposer un soutien technique aux collectivités rurales pour le bon fonctionnement de leurs stations d'épuration, notamment sur les plans du diagnostic et du suivi des ouvrages. Cet accompagnement se fait grâce au SATESE.

Une grande majorité des collectivités éligibles y sont adhérentes (93,3%).

En 2019, 88 stations d'épuration sont suivies et 157 visites ont été effectuées.

- Accompagnement des collectivités en matière de milieux aquatiques

Une des 2 collectivités éligibles a souhaité adhérer au SATEMA.

Dans le cadre de l'observatoire, 2 formations ont été réalisées, une pour les techniciens et une seconde pour les élus avec 73% de participation des maîtres d'ouvrage concernés.

20 projets sont en cours et deux autres projets ont été soutenus techniquement et financièrement par le Département permettant la restauration de 122 km de cours d'eau et l'étude de 938 km de cours d'eau.

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès Trias Inférieur

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE GTI), visant à préserver la nappe et assurer sa gestion durable, la phase de concertation, démarrée en 2018, s'est poursuivie au début de l'année 2019 avec l'organisation de 6 réunions publiques à Vittel et Contrexéville réunissant chacune environ 200 personnes. Ces réunions publiques ont été organisées dans une démarche de concertation (confrontation des différents scénarii, travail en ateliers...) avec l'appui de la Commission Nationale du Débat Public. La rédaction du SAGE en elle-même (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et le Règlement) et du rapport environnemental ont ainsi pu débuter. Le 13 mai 2019, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie et a voté les principes directeurs du SAGE.

Depuis, l'État a décidé de modifier ce scénario, opérant un changement d'orientation technique et politique qui a impacté complètement le plan de charge du dossier. Le préfet des Vosges a annoncé en octobre 2019 que « l'État et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont travaillé à une solution alternative fondée sur l'optimisation des ressources locales ».

Mettre en œuvre des projets innovants en matière d'eau tels que le projet Eco-prescription et l'observatoire de l'acidification (action n°35)

Le projet Eco-prescription, porté par l'association ASOQS (Améliorer la Qualité des Soins) de Gérardmer, est dans une phase de transition (fin de l'étude d'analyse de l'impact des médicaments sur le milieu naturel avec résultats à restituer par le biais d'un colloque, réflexion sur l'élargissement de la problématique à l'antibio-résistance).

L'appui à l'observatoire de l'acidification n'a pas été reconduit faute de moyens financiers alloués. Le Département a tout de même participé à plusieurs réunions pour ce projet.

En 2019, aucun budget n'a été demandé pour ces projets afin de respecter les règles de construction budgétaire.

Réaffirmer la politique paysage du CD en accompagnant les collectivités locales (action n°36)

En 2019, deux projets de réouverture paysagère ont été subventionnés pour une surface totale de 3,49 hectares. Le « Plan de paysage, de lutte et d'adaptation au changement climatique » porté par la Communauté de communes des Hautes Vosges a été accompagné financièrement et techniquement, pour une réalisation en 2020.

On note tout de même peu de nouvelles initiatives autour des plans de paysage et des ouvertures paysagères. Cette baisse n'est pas due à une baisse des besoins en défrichement mais à deux facteurs en particulier :

- La réforme de l'évaluation environnementale, qui impose une étude au cas par cas pour des projets de réouverture dont la surface est supérieure à 0,5 hectares et une étude d'impact environnementale pour des travaux de réouverture paysagère d'une surface cumulée de plus de 25 hectares sur un territoire ;
- La modification des critères d'attribution des aides par le Commissariat de Massif.

Néanmoins, le nombre de projets devrait repartir à la hausse en 2020, en particulier à la suite de la réalisation de l'étude d'impact sur le territoire de la Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges qui a recensé 160 hectares à rouvrir.

La réflexion sur le devenir de l'atlas des paysages vosgiens s'est poursuivie en 2019 avec la réalisation d'une enquête en interne et auprès des partenaires institutionnels sur ces usages et les moyens à mettre en œuvre pour améliorer sa prise en compte et son appropriation.



L'atlas des paysages vosgiens a été finalisé en 2005

Mettre en œuvre le plan de gestion des arbres d'alignement (action n°37)

Le plan de gestion des arbres d'alignement validé en 2017 vise à suivre, entretenir et renouveler les alignements d'arbres des routes départementales.

En 2019, les études préparatoires pour les RD 427 - Trampot et RD 166 - Ménil et Dombasle en Xaintois ont été lancées (diagnostics sanitaires des arbres par l'ONF et étude environnementale).

Les abattages sanitaires nécessaires ont été réalisés conformément au retour d'expertises mentionnant la dangerosité (risques de ruptures) de certains arbres. Les recommandations concernant l'enlèvement des bois morts ont été réalisées sur Trampot et programmées sur Ménil en Xaintois.

Différentes propositions de replantations ont été faites au comité de pilotage et aux différentes associations de défense de l'environnement.

Pour la RD 164 Coussey, une replantation a été réalisée à l'automne 2019, le paysagiste surveille et arrose les plantations pour assurer la reprise des arbres.



*Replantation de l'alignement d'arbres de l'axe Coussey -
Domrémy-la-Pucelle*

Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les aménagements paysagers des routes touristiques (action n°38)

Aucune action en 2019.

Mener une politique bourg centre (action n°40)

Le 1er appel à projets a été lancé, conjointement avec l'Etat, en 2017 auprès des 22 communes prioritaires avec 5 communes retenues au lieu de 3 prévu initialement (Xertigny, Rambervillers, Darney, Raon-L'étape et Bruyères) au regard de la qualité de leur démarche et des enjeux territoriaux. Suite au second AAP lancé fin 2018, ce sont 4 nouvelles communes qui ont été retenues dont 2 dans une candidature conjointe : Vittel-Contrexéville, La Vôge-les-Bains et Plombières-les-Bains.

En 2019, ce sont donc 9 communes qui sont engagées avec leur EPCI par convention dans cette démarche menée en partenariat avec l'EPFL, le CAUE et la Région Grand Est. L'ensemble des communes retenues ont procédé au recrutement de leur chef de projet entièrement dédié à cette démarche de revitalisation et les études stratégiques ont toutes été lancées en 2019.

Un fort accompagnement en ingénierie a été apporté avec l'Etat sur le recrutement, la rédaction du CCTP de l'étude et sa mise en œuvre, le travail de participation et concertation des acteurs. Un accompagnement financier a été apporté sur les postes et les études.

Par ailleurs, le Département et l'Etat ont poursuivi l'animation du réseau des bourgs-centres des chefs de projet et des élus avec l'organisation en 2019 de 5 rencontres techniques thématiques et 2 rencontres avec les élus.

Fin 2019, les 1ères communes engagées ont défini leur stratégie et commencent à réfléchir à leur plan d'actions.

Développer la participation aux actions bénévoles qui contribuent à prendre soin de la nature (action n°42)

L'action n'a pas commencé.

Réaliser les chantiers "Vosges le plus beau" (action n°43)

87 structures (dont 30% de nouvelles) ont participé, avec 1 980 adultes et 2 400 enfants.

Deux nouveautés pour l'édition 2019 :

- Inscriptions uniquement en ligne via le guichet citoyen (meilleur suivi plus pratique)
- Réalisation de sacs cabas par le chantier d'insertion de l'association AMI d'Epinal à partir de matériaux recyclés (bâches récupérées au Conseil départemental et tissus provenant du réemploi) pour la livraison du matériel. L'opération sera reconduite en 2020, en élargissant à d'autres structures.

Créer des chantiers d'insertion pour la réfection du petit patrimoine bâti et pour la gestion des espaces naturels dans les secteurs non pourvus (action n°44)

Le petit patrimoine bâti et la gestion des espaces naturels sont des thèmes qui intéressent de nombreuses structures d'insertion dans les Vosges. Au travers de l'accompagnement qu'il apporte aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), le Service Economie Emploi Mobilités s'attache à développer des missions sur ces sujets quand cela est possible.

En 2019, le partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine s'est poursuivi efficacement, pour la gestion d'espaces naturels sensibles.

L'entretien des bords de cours d'eau a également été repéré comme un domaine en devenir, du fait d'une part d'un potentiel important (1 600 km de cours d'eau restaurés depuis 20 ans ou en cours de restauration, un entretien post-travaux qui peut être réalisé manuellement sans moyens matériels lourds, donc adapté aux structures d'insertion), et d'autre part des atouts des SIAE (compétences, répartition sur tout le territoire des Vosges). Le Département pourrait jouer un rôle de facilitateur entre les EPCI dont c'est la compétence GEMAPI et les acteurs de l'insertion.



Compétences, savoirs et savoir faire

Thème piloté par : le Département (DPCDD – Service Contractualisations et Développement Durable ; la plateforme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable Ter'O)

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Mettre en contact les acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)						
Pérenniser, ouvrir et faire connaître la plateforme EEDD	-	Action n°45 : Pérenniser et rendre plus accessible la plateforme EEDD TER'O (animation, communication...)	<ul style="list-style-type: none"> - créer une identité visuelle et un nom - faire connaître la plateforme à un public plus large - toucher de nouveaux membres sur tous les thèmes de la transition écologique 	Fin du plan		<ul style="list-style-type: none"> - Animation d'une page Facebook, avec remontée des infos sur le site web - 42 renouvellements et 4 nouveaux membres = 46 - Présence sur salon Planète et Energies - Organisation des 3èmes assises de l'EEDD avec 150 participants
Axe stratégique : Récompenser / valoriser les initiatives positives sur le territoire						
Réaliser des trophées de la transition écologique	-	Action n°46 : Transformer les trophées du Développement Durable en trophées de la Transition Ecologique	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des actions engageantes en faveur de la transition - Susciter les candidatures et rendre davantage attractif pour les candidats le fait de candidater 	Fin du plan		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de partenariats : avec les têtes de réseau (relais d'information), avec Vosges matin, Via Vosges (réalisation d'un film sur les anciens lauréats), SICOVAD (valorisation et réduction des déchets de la cérémonie et du cocktail)

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
						- Réalisation de vidéo sur les lauréats
Axe stratégique : Communiquer sur la politique "transition écologique" du Département						
Communiquer sur le plan VASTE pour le faire connaître	-	Action n°47 : Communiquer aux acteurs locaux et aux habitants sur le plan Vosges Ambitions spécial Transition Ecologique	- Faire adhérer pour prendre part au plan VASTE - Sensibiliser et former pour comprendre les enjeux de la transition écologique afin que chacun y joue un rôle.	annuel		- Réalisation par Vosges Matin d'un numéro de 12 pages spécial sur la transition écologique en lien avec les trophées - Articles dans divers médias.
Axe stratégique : Sensibiliser les scolaires à la transition écologique						
Accompagner les projets pédagogiques sur la TE des collèges	2	Action n°48 : Construire un dispositif de collège "éco-responsable" les mobilisant sur les thèmes de la transition écologique (déchets, économies d'énergie et d'eau, alimentation,		triennal		Action bien avancée sur le plan stratégique en 2019. Mise en œuvre partielle sur 2 thématiques (gaspillage alimentaire, espaces verts).

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
		biodiversité et zéro-phyto...)				
Accompagner les projets pédagogiques des scolaires sur la TE hors collèges	-	Action n°49 : Accompagner les scolaires pour des projets pédagogiques sur le développement durable et la transition écologique		annuel		117 projets EDD réalisés par 79 écoles
Axe stratégique : Sensibiliser le grand public à la transition écologique						
Accompagner les acteurs de l'éducation à la transition écologique	-	Action n°50 : Accompagner les acteurs de l'éducation à la transition écologique auprès du grand public	- Renouveler le conventionnement avec les associations - Animations sur l'ensemble des thèmes du plan VASTE	Fin du plan		- 700 animations (d'une 1/2 ou 1 journée) subventionnées ; - 1ère année de mise en œuvre de la nouvelle politique d'EDDTE - 12 associations conventionnées - tous les "thèmes à investir" couverts

PRECONISATIONS POUR 2020

- Intensifier les efforts de communication en direction des citoyens concernant le plan VASTE et la Transition Ecologique (en mobilisant notamment l'appli Vosges Mag) ;
- Déployer le dispositif Collèges éco-responsables ;
- Mettre en place les nouveaux chantiers de Ter'ò et assurer l'animation (stratégique, administrative et relais d'information) du réseau.

DONNEES CONTEXTUELLES

La transition écologique repose sur le changement des comportements de tous, c'est pourquoi il est important de sensibiliser et former les Vosgiens à ses principaux enjeux. L'éducation s'adresse à tous les publics, des enfants pour qu'ils deviennent des futurs écocitoyens aux adultes qu'il convient de guider vers le changement en profondeur de leurs modes de vie et de consommation.

Le soutien apporté par le Département aux actions éducatives dans les collèges et les écoles a pour objectif d'encourager l'ouverture des établissements scolaires sur leur environnement et sur les enjeux sociétaux et de contribuer à leur épanouissement, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Enfin, dans les Vosges, le Département peut s'appuyer sur un véritable réseau d'acteurs de l'éducation et au développement durable et notamment d'associations, regroupés dans la plateforme Ter'O.



Animation pédagogique par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Circulaire du 27 août 2019 du Ministère de l'Education Nationale : Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030

AVANCEES EN 2019

Pérenniser et rendre plus accessible la plateforme d'EEDD TER'O (animation, communication...) (action n°45)

La plateforme Ter'O, constituée des acteurs vosgiens de l'éducation à la transition écologique, est un outil de réflexion, de dialogue, d'échange et de construction collective.





2019 a été marquée par l'organisation des 3^{èmes} assises de l'EEDD en janvier (150 participants), par le repositionnement de Ter'O (passer de la prospection à l'action) et la mise en place d'une nouvelle organisation (les groupes sont devenus des chantiers), ainsi que le renouvellement triennal des membres du réseau.

42 membres ont décidé de poursuivre leur implication (sur 54). En parallèle, 4 nouvelles structures ont intégré la plateforme en 2019 (Xertigny en Transitions, Sens à Sons, Une Figue dans le Poirier et Mikrorama).

Grâce à une animation plus active, la page facebook est passée de 482 à 593 abonnés (+23% en un an). Ter'O dispose également d'une page internet : <https://plateforme-tero.fr/>.

Le stand collectif « Comme A La Maison » est plébiscité pour montrer les éco-gestes concrets (Planète et Energies à Epinal, Fraiz'tival à Fraize).

Suite aux assises de l'EEDD, Ter'O fonctionne désormais en chantier, plus concret que les anciens groupes thématiques.

Les chantiers retenus sont : jardin potager ; gaspillage alimentaire ; déchets ; scolaire ; entreprises ; stand « Comme A La Maison ».

Transformer les trophées du Développement Durable en trophées de la Transition Ecologique (action n°46)

Un virage avait été pris en 2017 afin de transformer les trophées du Développement Durable en « trophées de la Transition Ecologique », conformément à l'objectif de l'action.

Cette première édition a parfaitement rempli l'objectif d'élargissement du champ d'investigation de la transition écologique en intégrant dans les dossiers de candidature les thèmes du plan VASTE et en réalisant une vidéo pédagogique sur ce qu'est la transition écologique et comment elle se voit déjà dans les Vosges.

Afin de maintenir la dynamique, de concentrer les moyens, et d'être cohérent avec les autres évènements organisés par le Conseil départemental, il a été décidé de réaliser les trophées une année sur deux, en alternance avec les trophées de la culture Vosegus. La cérémonie s'est tenue le 13 septembre 2019 au théâtre municipal d'Epinal avec une belle participation des entreprises (toutes filières confondues) et des acteurs publics.

En parallèle, des actions de valorisation des projets auprès du grand public ont été menées avec le concours de différents médias (film ViaVosges, dossier 12 pages Vosges Matin, site internet vosges.fr).



Trophée de la transition écologique

Communiquer aux acteurs locaux et aux habitants sur le plan Vosges Ambitions spécial Transition Ecologique (action n°47)

La double page "la transition écologique avance" est consacrée, dans chaque magazine Vosges Mag, à la promotion des actions en faveur de la transition écologique portées par le Département ou par les acteurs du territoire (associations, collectivités, particuliers etc....).

En 2019, les documents de communication du plan VASTE (flyer, brochure et dossier spécial Vosges Matin) continuent d'être diffusés (assises de l'EEDD, salon Planète et Energies, mardis du futur, rencontres diverses..., soit 347 ex. depuis octobre).

Le plan VASTE a fait l'objet de plusieurs présentations auprès du grand public (427 personnes : adhérents fédération de pêche des Vosges, étudiants de MFR Gugnécourt, Roville-aux-Chênes, Paris Sorbonne, AgroParisTech).

Plusieurs articles sont parus tout au long de l'année : 40 articles dans le Vosges Mag.

Construire un dispositif de collèges "éco-responsables" les mobilisant sur les thèmes de la transition écologique (déchets, économies d'énergie et d'eau, alimentation, biodiversité et zéro-phyto...) (action n°48)

L'action a été décalée d'un an, pour raisons de moyens humains et pour ne pas sur-solliciter les collèges.

En 2019, un état des lieux sur les projets mêlant volet pédagogique et fonctionnement du collège a été réalisé (déchets, énergies, biodiversité...). Un dispositif a été construit ensuite pour des « collèges éco-responsables ». Il doit être finalisé et mis en œuvre à la rentrée 2020.

L'objectif est de proposer aux collèges de travailler, à la carte, en fonction de leur motivation et des moyens humains, sur les thèmes suivants :

- Prévention et gestion des déchets ;
- Economies d'énergie ;
- Economies d'eau ;
- Espaces verts et biodiversité ;
- Gaspillage alimentaire ;
- Alimentation durable ;
- Achats responsables ;
- Qualité de l'air ;
- Mobilités.

Trois collèges ont expérimenté la gestion des espaces verts et le zéro phyto.

Accompagner les scolaires pour des projets pédagogiques sur le développement durable et la transition écologique (action n°49)

Cet accompagnement se fait par l'appel à projets annuel EDD (Education au Développement Durable), co-réalisé avec la DSDEN, lancé dans le cadre de la plateforme Ter'O. Cet appel à projets incite les enseignants à mettre en place un projet concret, permettant la découverte de l'environnement proche et des actions menées par les collectivités locales (aménagement de cours d'eau, gestion des déchets, plan paysage, trame verte et bleue, économies d'énergie...), en lien avec les programmes scolaires. Il propose :

- Un accompagnement des enseignants à la conduite de projet par des formations et un appui technique ;
- Un lien facilitateur avec les intercommunalités, notamment pour les visites de terrain et les temps de valorisation en fin d'année scolaire ;
- Une aide financière à l'école et au collège (subvention du Département) ;
- Une application et des ressources pédagogiques en ligne (site de la DSDEN).

En 2018-2019, 79 écoles ont participé avec 110 projets.

En 2019, le dispositif particulier « A l'école de la transition » a été supprimé afin de gagner en lisibilité.

Accompagner les acteurs de l'éducation à la transition écologique auprès du grand public (action n°50)

La sensibilisation de la population aux enjeux du développement durable est assurée par les acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) présents sur le département.

Avec 700 animations pour 17 562 participants, le nombre d'interventions réalisées par les associations d'EEDD est en augmentation en 2019 (+ 9,3%).

2019 a été la première année de mise en application de la nouvelle politique d'Education au Développement Durable par la Transition Ecologique (EDDTE) votée en décembre 2018.

12 conventions ont été passées entre le Département et des associations dont 3 nouvelles. L'objectif d'investir de nouveaux thèmes tels que l'économie circulaire, la production d'énergies a été atteint puisque 5 associations ont proposé des animations dans ces thèmes.



Financements innovants

Thème piloté par : le Département (DRP – Service Immobilier) et ECOTER

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Axe stratégique : Financer la transition écologique						
Piloter un plan global de recherche de financements pour la transition écologique	-	Action n°51 : Mettre en œuvre des financements innovants au service de la transition écologique et faire connaître les dispositifs existants	Donner suite aux préconisations issues de la mission « financements innovants »	Fin du plan		Aucune suite donnée à l'étude « financements innovants, faute de besoins »
Axe stratégique : Aider les territoires à financer leurs projets						
Optimiser la récupération des Certificats d'Economie d'Energie	4	Action n°52 : Accompagner les collectivités locales pour optimiser les démarches permettant de récupérer les Certificats d'Economie d'Energie, à l'échelle départementale et les réinvestir localement	---	---		Non commencée. Action supprimée fin 2019

PRECONISATIONS POUR 2020

- Au regard des conclusions de l'étude qui indique que ce sont surtout les projets innovants qui manquent et pas les financements, ce thème est en attente de besoins exprimés.

DONNEES CONTEXTUELLES

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche de nouveaux modes de financement permettant notamment d'orienter l'épargne des Vosgiens vers des projets locaux pourrait s'avérer être une solution. Et le potentiel est là, les ménages vosgiens ont en effet un fort taux d'épargne.

En France, des initiatives locales existent déjà sur les territoires comme des livrets d'épargne vert et de fonds d'investissement dédiés à des projets « durables », des sites de financements participatifs, des monnaies locales complémentaires, des fonds sociétaux d'innovation etc.

L'épargne solidaire est déjà possible aujourd'hui mais peu connue du grand public et peu mise en avant par les banques.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La Région Grand Est a la compétence économie.
- Différentes lois encouragent les investissements solidaires.

LES AVANCEES EN 2019

Mettre en œuvre des financements innovants au service de la transition écologique et faire connaître les dispositifs existants (action n°51)

Une étude confiée au Pôle Eco ter en 2018 avait pour objet de :

- Étudier et monter un partenariat avec des établissements bancaires et financiers en faveur de projets de transition écologique ;
- Étudier et organiser un club de rencontres entre financeurs et porteurs de projets ;
- Investiguer d'autres sources de financement et proposer le cas échéant des conventions de partenariat ;
- Investiguer les axes du plan VASTE susceptibles de faire émerger des projets économiques.

Cette mission a montré que les financements bancaires existants étaient sous sollicités, faute de projets de qualité. Il semble manquer plutôt un lien entre des besoins non assouvis du territoire et des porteurs de projets, afin de faire émerger ou de structurer des activités créatrices d'emploi dans la transition écologique. Le principe d'un club économique a été envisagé mais abandonné du fait de l'existence de

nombreuses structures (Cercle des Jeunes Dirigeants, FACE, Vosg'innov, ambassadeurs des Vosges, chambres consulaires, fabriques à entreprendre...).

Accompagner les collectivités locales pour optimiser les démarches permettant de récupérer les Certificats d'Economie d'Energie, à l'échelle départementale et les réinvestir localement (action n°52)

Action supprimée du plan VASTE, recentrée sur la valorisation des CEE sur les projets internes.



Fonctionnement interne

Thème piloté par : le Département (Association de Loisirs du Conseil Départemental ; DAT- Service Environnement ; DRP – Services Gestion patrimoniale – Immobilier, Ingénierie routière, parc départemental ; DRH – Service Emploi et compétences)

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
Axe : Alimentation et circuits-courts						
Favoriser une alimentation saine et locale pour les agents et les élus du CD	4	Action n° 53 : Mettre en place la livraison de paniers de produits locaux au CD pour les agents et les élus qui le souhaitent	- Mettre en place la livraison de produits locaux pour le personnel du CD et pour les élus, après l'expérimentation	Fin du plan		Reprise par le Comité de progrès. (20 paniers bio livrés par semaine par les jardins de Cocagne)
Axe : Economie circulaire, gestion et prévention des déchets						
Améliorer l'exemplarité du CD dans la gestion de ses déchets	1	Action n° 54 : Réaliser un schéma de gestion des déchets produits par le CD en démarrant sur le périmètre du SICOVAD	- Faire un état des lieux des pratiques de gestion des déchets dans chaque implantation - Mettre en place des expérimentations de gestion et/ou de prévention de déchets sur des sites pilotes volontaires puis généraliser	Fin du plan		Début d'inventaire réalisé sur plusieurs sites. 1 026 m ³ d'Ordures Ménagères Résiduelles et 325 m ³ envoyés au tri.

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
	2	Action n° 55 : Confier l'entretien ménager du CD à des entreprises d'insertion, introduire des produits ménagers écologiques et le tri des déchets et le tester sur un bâtiment pour commencer	- Elaboration d'un marché réservé à l'insertion pour une expérimentation ménage sur un site du CD	annuel		Marché ménage réservé à l'insertion sur la MSVS du plateau de la Justice pour une surface de 603 m². 50 % de produits ménagers écologiques
	1	Action n° 56 : Utiliser la construction du collège de Capavenir Vosges comme une référence environnementale	- Proposer des visites du chantier aux futurs collégiens, pour une découverte des métiers, à des professionnels, aux élus.	Sur la durée de la construction		12 visites ont eu lieu : élus et agents du CD, collégiens, étudiants, professionnels...
Axe : Logement et bâtiment						
Assurer la rénovation thermique du patrimoine bâti départemental	1	Action n° 57 : Poursuivre les relevés de plan et les audits du patrimoine sur les bâtiments du CD	- Réaliser les audits de site et des relevés géomètre - Mettre en place l'outil référentiel	Fin du plan		En 2019, 6 audits bâtiments réalisés, soit 5,17% des bâtiments. Un ingénieur recruté.
	1	Action n° 58 : Réaliser et mettre en œuvre un plan d'amélioration énergétique des bâtiments du Conseil départemental	- Elaboration du plan et mises en chantier	Fin du plan		Action démarrée. Un thermicien a été recruté en octobre 2019.
	2	Action n° 59 : Optimiser les surfaces des bâtiments du Conseil départemental,	- Réaliser des économies d'échelle	annuel		- 2 026 m² vacants en 2019 (-16% par rapport à 2018)

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
		notamment en les mutualisant avec d'autres utilisateurs extérieurs	- Développer des partenariats en favorisant la mise à disposition de locaux			- Vente de 2 bâtiments. - 63 sites mutualisés.
Axe : Mobilités						
Limiter les déplacements des agents, des élus et d'autres utilisateurs	4	Action n° 60 : Développer des systèmes d'échange inter-administrations (visioconférences, bureaux décentralisés pour les élus dans les MSVS, UT...)	- Mise à disposition d'une solution d'audio et visio conférence point à point (Skype)	annuel		Déploiement de la plateforme Office 365 qui permet visio et audio conférences pour tous les agents. 193 heures en 2019
Renouveler la flotte de véhicules par des véhicules "propres"	1	Action n° 61 : Acheter des voitures électriques et des vélos à assistance électrique et inciter les agents à les utiliser (objectif chiffré de km...) ; calculer les coûts / avantages	- Achat de véhicules électriques (3 prévus initialement) - inciter les agents à les utiliser	annuel		81 223 Kms parcourus. = 8 122.7 Tég. CO2 évitées
Améliorer les projets structurants	1	Action n° 62 : Intégrer à la hauteur des enjeux la mobilité (mobilité douce, intermodalités...) dans les projets d'équipement du CD (routes, collèges, bâtiments)	- Développer les modes de circulation doux - espace dédié sur le sharepoint au covoiturage - concevoir des aires de covoiturage	Fin du plan		

Axe : Ressources naturelles, paysage et urbanisme						
Avoir une gestion écoresponsable des espaces verts et extérieurs du CD	1	Action n° 63 : Poursuivre la lutte contre les produits phytosanitaires au CD	- 0 phyto sur l'ensemble des sites départementaux et dans les collèges + sensibilisation des élèves	Fin du plan		Routes : quelques exceptions Sites CD : 0 phyto Collèges : expérimentation menée sur 3 collèges
	2	Nouvelle action 2019 Action n°72 : Créer des coins nature sur les sites du CD	---	---		Action non démarrée
	2	Nouvelle action 2019 Action n°70 : Lutter contre les plantes invasives, notamment la Renouée du Japon				Etude sur l'UT de Darney en cours
Mener une politique bourg centre	2	Action n° 64 : Réaliser un état des lieux de la localisation des services du CD et les repenser afin de les mettre dans les bourgs centre ("recyclage de bâtiments")	- Etat des lieux de la localisation des services du CD et si opportunité, transfert de services dans les centres bourgs	Fin du plan		Aucun recensement en 2019. Une réflexion est en cours pour trouver des nouveaux locaux pour la MSVS de Bruyères en centre bourg en mutualisation avec la MSAP
Prendre en compte la continuité écologique	1	Nouvelle action 2019 Action n°73 : Prendre en compte la continuité écologique lors de la réfection/aménagement des ouvrages d'art	---	---		Intervention sur 2 aqueducs à Fontenoy le Château et Escles

Axe : Compétences, savoir et savoir faire						
Réaliser un plan de formation interne ciblé et sensibiliser les agents	-	Action n° 65 : Etablir un programme de formation des agents adapté aux métiers				Action non commencée.
	-	Action n° 66 : Communiquer en interne sur le plan VASTE et sensibiliser les agents à la transition écologique en s'appuyant sur les référents exemplarité transition écologique (RETE)	- Mettre en œuvre le plan de communication et d'animation annuel - Dynamiser le réseau des RETE	annuel		15 billets, 4 temps d'animations proposés. 2 lettres d'information diffusées en 2019 Aucune rencontre des RETE, mais invités à participer à des événements de TE.
Axe : Achats						
Impulser le changement des pratiques par la commande publique	1	Action n° 67 : Mettre en place au CD une politique d'achat imposant des clauses sociales et environnementales et favorisant les éco-matériaux et le réemploi : travailler d'abord sur quelques marchés "pilotes"	Mise en place de 3 marchés pilotes : 2 réservés à l'insertion, 1 avec des clauses environnementales	fin du plan		- 5 marchés de travaux routiers clausés occasionnant 794 heures d'insertion soit 30 % de plus qu'en 2018 - quelques petits marchés lancés - un marché d'impression et de distribution de magazines avec des clauses environnementales

PRECONISATIONS POUR 2020

- Augmenter le nombre de paniers livrés au Conseil départemental ;
- Poursuivre les diagnostics du patrimoine départemental afin de définir une stratégie d'entretien ;
- Mettre en place une démarche d'économie d'énergie dans les bâtiments suite aux audits réalisés ;
- Amplifier la rénovation énergétique des bâtiments afin de tendre vers les objectifs imposés par l'Etat ;
- Lancer le schéma de gestion des déchets du Conseil départemental ;
- Augmenter le parc de véhicules électriques, afin de se rapprocher des exigences de la loi TECV ;
- Tester des vélos à assistance électrique pour les déplacements urbains ;
- Mettre en place un coin nature au CD ;
- Préparer pour le plan de formation 2021 un programme de formation "métiers" liée à la transition écologique ;
- Augmenter le nombre de marchés pilotes clauses sociales et/ou environnementales ;
- Réaliser l'état des lieux de la localisation des bâtiments du CD au-moins sur les 22 communes prioritaires retenues dans le dispositif départemental bourg-centre ;
- Mettre en œuvre les nouvelles actions :
 - Action 75 : Mettre en œuvre un déneigement des RD raisonné d'un point de vue environnemental
 - Action 76 : Mettre en œuvre de schéma vélo départemental
 - Action 77 : Viser l'exemplarité environnementale et pédagogique de la maison de la montagne
 - Action 78 : Construire le collège de Vagney avec une exigence environnementale maximale
 - Action 79 : Gérer et valoriser les déchets produits à l'occasion des réceptions et des réunions
 - Action 82 : Développer des chantiers d'insertion dans le maraichage.

DONNEES CONTEXTUELLES

Le Conseil départemental se doit d'être exemplaire dans son quotidien. Cela nécessite de faire évoluer ses pratiques afin de tendre vers un fonctionnement plus respectueux de la nature, plus économe en ressources et plus solidaire.

Cela se traduit par des achats publics responsables, la prévention des déchets, le zéro phyto, l'achat de véhicules électriques ou une gestion du patrimoine optimisée.

Ce dernier point est important car le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et produit chaque année ¼ des émissions de gaz à effet de serre (*source ministère du logement et de l'habitat durable*). Or, le Conseil départemental possède 116 bâtiments représentant 403 994 m² de surface de patrimoine bâti. Afin de définir une stratégie globale d'entretien et de gestion du patrimoine, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une connaissance formalisée des sites en réalisant des audits. Un plan de rénovation énergétique, quantifié et ordonnancé, qui comprendra l'amélioration des installations thermiques et toutes autres actions permettant la diminution des gaz à effet de serre, devra également être réalisé. Sa mise en œuvre contribuera à répondre aux enjeux nationaux de rénovation énergétique des bâtiments et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.



Travaux d'isolation au collège Louis Pergaud de Châtel-sur-Moselle

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 :
 - ✓ L'article 5 prévoit de rénover la totalité des logements « passoires énergétiques » à l'horizon 2025, et de diviser nos émissions de gaz à effet de serre par 4 entre 1990 et 2050.
 - ✓ Interdiction pour les collectivités territoriales d'utiliser des produits phytosanitaires sur les espaces verts, les promenades ouvertes au public, la forêt et les voiries à partir du 1er janvier 2017.
 - ✓ Le renouvellement du parc automobile doit comprendre un minimum de 20% de véhicules à faibles émissions de CO2 et de polluants de l'air (poids de charge <3,5 tonnes) et 50% lors du renouvellement des véhicules automobiles (>3,5 tonnes).
 - ✓ A partir du 1er janvier 2020, interdiction de mise à disposition de gobelets, verres, assiettes jetables en matière plastique décret n°2016-1170).
 - ✓ Obligation du tri à la source pour les biodéchets, les papiers de bureau, le métal, le verre et le bois (décret n°2016-288).
- Le plan de rénovation énergétique des bâtiments présenté en novembre 2017 : rénover 500.000 logements par an, dont 100.000 passoires thermiques (étiquetées de E à G) dans le parc social et 150.000 appartenant à des ménages propriétaires modestes.

- Feuille de route du ministère de la transition écologique en 2018 : neutralité carbone à l'horizon 2050.

LES AVANCEES EN 2019

Mettre en place la livraison de paniers de produits locaux au CD pour les agents et les élus qui le souhaitent (action n°53)

La livraison de produits locaux aux agents et élus du CD se fait désormais avec l'association des Jardins de Cocagne pour une vingtaine de paniers par semaine.

Réaliser un schéma de gestion des déchets produits par le CD en démarrant sur le périmètre du SICOVAD (action n°54)

Le chiffrage des volumes d'Ordures Ménagères et de déchets envoyés au tri a démarré en 2019. Les volumes ont été chiffrés par site. Au total, ce sont 2 015 m³ d'OM qui ont été collectés et 325 m³ de déchets envoyés au tri.

Confier l'entretien ménager du CD à des entreprises d'insertion, introduire des produits ménagers écologiques et le tri des déchets et tester sur un bâtiment pour commencer (action n°55)

Depuis 2018, un marché réservé à des chantiers d'insertion pour l'entretien ménager de la MSVS du plateau de la Justice a été lancé (site de 603m²). Ce marché comprend l'entretien ménager quotidien et des prestations exceptionnelles. Il a démarré en 2019.

Enfin, l'entretien ménager de certains sites est également réalisé ponctuellement par le chantier d'insertion porté par l'association AMI en remplacement ponctuel d'agents du Conseil départemental.

Concernant les produits ménagers écologiques, tous les produits sanitaires de l'entretien ménager utilisés actuellement ont un écolabel sauf ceux pour les sanitaires ce qui correspond à environ 50% des produits utilisés.

Utiliser la construction du collège de Capavenir Vosges comme une référence environnementale (action n°56)

L'opération de reconstruction du collège de Capavenir Vosges s'est finalisée en 2019, et a permis d'accueillir les collégiens à la rentrée 2019. Le bâtiment est à haute performance environnementale, son rendement est en effet supérieur de 30 % par rapport à la réglementation thermique de 2012 (RT2012). Les entreprises étaient à 90 % vosgiennes et le bois brut provient du massif vosgien. Enfin, un système

innovant d'assemblage des poutres, validé par le Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technologique des industries du Bois d'Epinal, a permis d'éviter le lamellé collé.

Des visites de chantiers ont eu lieu en 2019 afin de présenter le collège et ses spécificités à des agents et élus du Conseil départemental, des collégiens et professeurs du collège, des étudiants (IUT du Montet et école d'architecture), des professionnels (journées du bois).



Visite de la construction du collège de Capavenir Vosges par les élus du Conseil départemental

Poursuivre les relevés de plan et les audits du patrimoine sur les bâtiments du CD (action n°57)

Fin 2019, 66,4% des 116 bâtiments ont fait l'objet d'un audit, soit 77 sites. Le recrutement cette année d'un ingénieur en charge du référentiel patrimoine (BIM) devrait permettre de donner un nouvel élan à cette action.

Réaliser et mettre en œuvre un plan d'amélioration énergétique des bâtiments du Conseil départemental (action n°58)

Le plan d'amélioration énergétique des bâtiments devra comprendre l'amélioration des installations thermiques et toute autre action permettant la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ce plan nécessitait le recrutement d'un thermicien, qui a pris ses fonctions en octobre 2019. Sa mission pour 2020 est d'élaborer la feuille de route et de mener la phase de diagnostic en vue de l'élaboration du plan de rénovation thermique de notre patrimoine.

La diminution constatée des consommations (-18,99%) est due à un hiver peu rigoureux et au raccordement du siège sur le réseau de chaleur de la ville d'Epinal.

Le 3^{ème} bilan des émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental, réalisé en 2019, a montré une diminution des émissions de 7% entre 2015 et 2018.

Optimiser les surfaces des bâtiments du Conseil Départemental, notamment en les mutualisant avec d'autres utilisateurs extérieurs (action n°59)

L'optimisation du parc immobiliser se poursuit grâce à la vente de bâtiments, la résiliation de baux de location ou la mutualisation de sites.

En 2019, 2 bâtiments départementaux ont été vendus, permettant une baisse du nombre de m² vacants de presque 16%.

63 sites sont mutualisés, essentiellement des bureaux mis à disposition par des communes ou EPCI afin d'y accueillir des permanences sociales mais aussi des bureaux mis à disposition d'organismes divers (CAF, ADAVIE...) par le Département.

Développer des systèmes d'échange interadministrations (action n°60)

Après expérimentation, le choix de la Plateforme Office 365 permet de proposer tous les moyens de visioconférence et audioconférence pour tous les agents du CD. Ce sont ainsi **193** heures mobilisées pour des réunions en audio/vidéo conférences sur 2019 en interne ou externe. La formation sur ces outils, prévue en 2020, a pu être accélérée du fait du confinement dû au Covid et l'usage devrait donc encore augmenter (notamment avec l'augmentation du télétravail).

Acheter des voitures électriques et des vélos à assistance électrique et inciter les agents à les utiliser (action n°61)

Le parc de véhicules électriques du Département est de 7 Renault Zoé et 1 Kangoo.

Ces véhicules électriques totalisent 81 223 kms en 2019 soit 8 123 tonnes éq.CO2 évitées.

Concernant les vélos électriques, un exemplaire a été mis à disposition au siège en 2019, mais n'a pas donné satisfaction.



Café zoé pour les agents et élus du Conseil départemental

Intégrer à la hauteur des enjeux la mobilité dans les projets d'équipement du CD (action n°62)

L'action n'a pas vu de faits marquants sur l'année 2019. La DRP intervient en soutien technique sur des projets de certaines collectivités.

La loi Orientation Mobilité (LOM) prévoit une consultation des Autorités Organisatrices des Mobilités (Région GE et EPCI) lors des adaptations des équipements, ce qui permettra d'inclure à l'avenir ces questions dans les projets d'équipements du CD.

Poursuivre la lutte contre les produits phytosanitaires au CD (action n°63)

Les produits phytosanitaires ne sont utilisés par la Direction des Routes et du Patrimoine que pour le traitement des « points noirs ». Pour la gestion des espaces verts, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.

Pour les collèges, l'expérimentation à Bruyères puis à Rambervillers et Charmes doit maintenant être généralisée.

Créer des coins nature sur les sites du CD (action n°72)

L'action débutera en 2020.

Lutter contre les plantes invasives, notamment la renouée du Japon (action n°70)

Une étude est en cours sur le périmètre de l'Unité territoriale de Darney, en lien avec le service environnement. Elle permet de tester différents modes de lutte contre la Renouée notamment. Les résultats semblent correspondre aux conclusions figurant dans la littérature, c'est-à-dire une réapparition suite à la fauche.

Réaliser un état des lieux de la localisation des services du CD et les repenser afin de les mettre dans les bourgs centre (action n°64)

L'état des lieux n'a pas été réalisé et ces implantations se feront plutôt en fonction des opportunités.

Un projet est en cours de réflexion sur la commune de Bruyères pour mutualiser les locaux de la MSVS avec ceux de la MSAP dans un bâtiment à trouver en centre bourg en lien avec la démarche bourg-centre lancée sur cette commune en 2019.

Prendre en compte la continuité écologique lors de la réfection/aménagement des ouvrages d'art (action n°73)

L'inventaire des ouvrages à réaménager, finalisé en 2018 par le service environnement, a recensé 716 ouvrages sur tout le territoire. Parmi ceux-ci, 200 ouvrages sont à mettre aux normes.

Le service environnement travaille sur une programmation et la mise en place de petits chantiers en interne qui serviraient de chantiers pédagogiques pour former les agents.



Désherbage manuel au sein du Conseil départemental

En 2019, ont fait l'objet de travaux visant la continuité écologique :

- L'aqueduc de Fontenoy-le-Château, sur la RD40 : réparation de cet ouvrage avec prise en compte de la présence de chiroptères par la mise en place de nichoir en brique ;
- L'aqueduc de Escles, sur la RD460 : démolition d'un cadre béton (dalot) présentant un seuil infranchissable à l'aval et pose d'un cadre préfabriqué en béton autorisant le franchissement piscicole.

Etablir un programme de formation des agents adaptés aux métiers (action n°65)

Il était envisagé deux types de formations :

- L'une générale sur la transition écologique au travail, destinée aux managers dans un parcours global décliné sur plusieurs années : la priorité a été donnée aux thématiques fondamentales telles que finances, RH...
- L'autre ciblée sur des thèmes précis, destinée à des groupes « métiers ».

Un programme global n'a pas été établi mais des formations ciblées ont pu avoir lieu. Par exemple, qualité de l'air pour le service immobilier de la DRP.

Communiquer en interne sur le plan VASTE et sensibiliser les agents à la transition écologique en s'appuyant sur les référents exemplarité transition écologique (RETE) (action n°66)

En terme de communication interne, 15 billets ont été publiés sur les réseaux. 2 lettres info VASTE ont été adressées aux directeurs.

Pour ce qui concerne la mobilisation des agents autour d'animations, 4 temps ont été proposés :

- Semaine du goût et Journée mondiale de l'alimentation durable : des expositions et des animations (conférence par un diététicien, ateliers, jeux...) ont été proposées aux agents : les actions menées ont permis de toucher un public différent des actions habituelles.
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets : un travail avec la DRP, la DICOM, la DCSR et la DCSJ a été mené autour des déchets de bords de routes. Le projet a conduit à la réalisation d'une œuvre (par une artiste en insertion) à partir de déchets récoltés et à une exposition photos prises par les agents des routes. L'œuvre et les photos ont été présentées dans le hall et le jardin du CD.

- Travail avec l'ALCD pour proposer des boissons sans gobelet plastique dans les distributeurs.
L'absence de chargée de communication interne pendant plusieurs mois a retardé certaines animations prévues (café zoé, run éco team...).

Situation des Référents Exemplarité Transition Ecologique (RETE) : 32 RETE : 1 RETE par direction et par site (Unité Territoriale des routes, Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale, site culturel), 2 directions non couvertes.

Aucune rencontre du réseau en 2019, mais participation à des événements comme les assises de l'EEDD, les trophées de la Transition Energétique. Plusieurs RETE se sont mobilisés en proposant des ateliers de partage de bonnes pratiques (ex : fabrication de tawashis, éponges tissées à partir de tee-shirts ou de chaussettes de récupération).

D'autres billets contribuent à la sensibilisation comme " l'exposition aux Archives sur l'alimentation avec des ateliers sur l'alimentation durable", "les défis aux collègues" ou encore "les ventes de mobiliers du CD" (réemploi).



*Atelier récup' autour d'une
RETE*

Mettre en place au CD une politique d'achat imposant des clauses sociales et environnementales et favorisant les écomatériaux et le réemploi : travailler d'abord sur quelques marchés pilotes (action n°67)

En 2019, plusieurs marchés sont en cours ou ont été lancés : 2 marchés réservés pour les chantiers de nettoyage « Vosges le plus beau est avenir » et 5 marchés de travaux routiers intégrant des clauses sociales.

Le suivi de ces marchés clausés est réalisé par la Maison de l'emploi du PETR d'Epinal Cœur des Vosges pour le compte du Département. Les heures d'insertion en 2019 représentent 794 heures, soit 30% de plus qu'en 2018.

D'autres marchés fonctionnent sur plusieurs années :

- Le marché réservé à l'insertion pour l'entretien ménager lancé en 2018 (voir action n° 55) ;
- Un marché réservé à l'insertion pour la collecte et le traitement du papier et du carton avec Aithex ;
- Le recours à des associations ou entreprises d'insertion pour de la manutention ;
- Des marchés avec des clauses environnementales pour l'impression et la distribution du Vosges Mag.

Rapport de développement durable 2019 édité par le Conseil départemental des Vosges
Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable
Service des Contractualisations et du Développement Durable
8 rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 9
Tél : 03 29 29 88 08

Directeur de la publication : François VANNSON
Rédaction et conception : Conseil départemental des Vosges
Crédits photos : Conseil départemental des Vosges, entreprise BARBAUX

Juillet 2020